

JANVIER-JUIN 2024 | N°17 | www.gouv.ci

IMPACT

Développement

GRAND DOSSIER

Le Plan National de Développement 2021-2025

SCANNEZ POUR
TÉLÉCHARGER 
ce magazine





Rejoignez

La Chaîne WhatsApp Officielle
du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Chaîne
WhatsApp
GouvCI



<https://bit.ly/ChaineWhatsAppGouvCI>

www.gouv.ci **101**



Allô Gouvernement



Ensemble, la Côte d'Ivoire avance



64 ans de labeur, de défis, mais également de victoires. La Côte d'Ivoire, sur sa route, se rapproche de plus en plus de l'objectif. Les champions d'Afrique 2023 avancent sereinement, le regard tourné vers un futur reluisant, à bien des égards.

Hisser la Côte d'Ivoire au sommet, dans la sous-région et à l'échelle internationale. Cela, grâce au travail acharné d'une équipe gouvernementale déterminée à matérialiser la vision du Chef de l'État, en incluant et impliquant toutes les strates de la population.

Depuis 2014, l'État ivoirien s'est engagé dans un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures sanitaires. Une décision encadrée par un vaste programme sanitaire national portant sur la construction de 20 hôpitaux et la réhabilitation de 22 autres, pour un peu plus de 850 milliards FCFA.

Dans le secteur éducation - formation, la construction de plusieurs écoles de proximité, les conclusions des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA), le continuum enseignement général-enseignement technique, les classes passerelles, .. l'école de la deuxième chance, la révision des curricula et les questions d'employabilité sont au cœur des réformes.

Dans la continuité de ces actions, le Programme de Décentralisation des Universités vise 11 Universités publiques décentralisées à l'horizon 2025. Il s'agit de créer des pôles régionaux de développement avec la création d'universités thématiques. L'objectif étant de répondre aux besoins des apprenants et du développement économique des régions.

Pour l'amélioration de la mobilité, 3000 milliards FCFA ont été investis depuis 2011 dans la construction, l'extension et la modernisation du réseau routier ivoirien. Par ailleurs, un réseau de transport public multimodal massifié et intégré, composé d'une ligne de Métro, d'un réseau de Bus-Rapid-Transit (BRT) et d'un réseau lagunaire renforcé à 72,155 milliards FCFA est en cours de déploiement.

En ce qui concerne l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement ivoirien met un accent particulier sur la

production de cultures vivrières de base pour couvrir les besoins et améliorer la rentabilité du secteur. Les filières du manioc et du riz, principales denrées consommées dans le pays, font, à cet effet, l'objet de profondes actions de redynamisation. Le Programme de production alimentaire d'urgence (2PAU-CI) est à l'œuvre avec pour ambition de passer de 6,3 millions de tonnes à 8 millions de tonnes en 2025 pour le manioc et faire du pays un exportateur de riz d'ici à 2030.

L'accès à l'eau et à l'électricité, avec le déroulement de la phase 2 du Programme Social du Gouvernement, est une réalité avec un taux de couverture de plus de 85% sur toute l'étendue du territoire.

La Côte d'Ivoire de demain, la Côte d'Ivoire solidaire, ne s'édifiera pas sans son plus grand atout : le capital humain. Qualité de vie, environnement des affaires et opportunités, sécurité alimentaire, éducation - formation, les chiffres positifs affichés dans tous les secteurs clés du développement témoignent de la trajectoire amorcée par le pays, depuis l'entame de cette décennie.

Sous le leadership du Président de la République et le regard vigilant du Chef du Gouvernement, l'État s'assure, non seulement de l'effectivité des programmes, mais également de l'efficacité et de l'efficience des politiques à destination des citoyens. Outre les activités d'évaluation, un nouveau vent souffle sur la communication gouvernementale ivoirienne. En effet, plusieurs activités de relations publiques et de proximité sont réalisées à l'effet de maintenir un dialogue constant et constructif avec les parties prenantes. Du Gouvernement aux populations, puis aux partenaires techniques et financiers, les dynamiques d'échanges se veulent participatives et non moins objectives.

Ainsi, depuis son accession à la Magistrature suprême, ce sont deux Plans nationaux de développement qui ont été déroulés et qui ont, notamment, permis au pays de relever, voire, repositionner son économie, accélérant ainsi sa marche vers l'émergence.

À un an de l'échéance du troisième Plan national de développement, revenons ensemble sur les grandes phases de ce parcours, les acquis du premier semestre de l'année et les perspectives, en termes de réalisation dans ce numéro d'Impact Développement. La Côte d'Ivoire avance sûrement.

Bonne lecture !

Awa DOSSO

Directrice du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale



20 Grands dossiers

Le Plan National de Développement 2021-2025

6 PROGRAMMES ET IMPACTS

6 Actualités

Gestion du foncier urbain : régulation et encadrement des activités immobilières

Protection de l'environnement : intensification des efforts en matière de lutte contre la pollution

Communication : régulation du secteur audiovisuel

Protection et sécurité : de 6,8 en 2012 à 1,2 en janvier 2024

Économie : l'État et le secteur privé

Solidarité : réintégration et autonomisation des migrants de retour sur le sol ivoirien

Énergie : la Côte d'Ivoire, future puissance énergétique et hub sous-régional

11 Retour sur

La CAN 2023 en Côte d'Ivoire

L'accès à des soins de santé de qualité partout et pour tous

Les acquis du secteur éducation

2023, l'année de la jeunesse

Le Programme Social du Gouvernement (PSGOUV 2)

La voie de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire

Le désenclavement des localités et le renforcement de la mobilité

18 Focus CIGC

Gouv'Space, Tout Savoir Sur, RDV du Gouvernement et Échanges citoyens

20 GRANDS DOSSIERS

20 État des lieux

Le Plan National de Développement 2021-2025

27 Perspectives

29 Parole aux acteurs



30 À L'OUVRAGE

30 L'administration publique à la tâche

Le Centre ivoirien Antipollution

Le Système Intégré de Gestion du Foncier urbain

Le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables

La Direction Générale des Impôts

Le GUDE-PME

La matérialisation de l'engagement de l'État ivoirien aux côtés des entrepreneurs

36 Lucarne

Santé : approvisionnement en sang et disponibilité des poches de sang en Côte d'Ivoire

Sécurité : la lutte contre la cybercriminalité

40 À la loupe : le gouvernement à la rencontre des populations

Étape du district des Lacs

Étape du district du Bas-Sassandra

48 LES CHANTIERS DU DÉVELOPPEMENT

Le développement, c'est iCI

Le développement en chiffres

Gouv'Sondage

52 ARRÊT SUR IMAGES



Ne manquez rien de l'actualité du gouvernement

en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



✔ Plus connectés, ✔ Mieux informés !



SCANNEZ POUR RESTER
CONNECTÉS



Centre d'appel du Gouvernement





Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, M. Bruno Koné et des acteurs de l'écosystème du foncier.

Gestion du foncier urbain : régulation et encadrement des activités immobilières

C'est le 23 mai 2023 que le Gouvernement ivoirien communique officiellement sur la modification de la loi n° 2020-624 du 14 août 2020, en faveur de l'introduction de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU), en remplacement du document d'attestation villageoise.

En effet, l'attestation villageoise en vigueur depuis, représentait, à titre de propriété provisoire, le 1er document matérialisant l'attribution de la parcelle cadastrale au nouvel acquéreur.

Lancée le 1er juillet 2024 par le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier, nouveau

document en vigueur fourni par l'Administration foncière, est signée par le chef du village, le président du comité villageois de gestion foncière et le lotisseur.

Avec un identifiant numérique unique correspondant au lot attribué dans le Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), l'ADU s'inscrit dans le cadre de la consolidation du dispositif légal pour garantir la sécurité de la propriété foncière. Ainsi, sur toute l'étendue du territoire ivoirien, toute transaction foncière sans l'ADU est désormais interdite. ●

Protection de l'environnement : intensification des efforts en matière de lutte contre la pollution

Adoptée en commission le jeudi 16 novembre 2023 par le Sénat à Yamoussoukro (capitale politique), la nouvelle loi portant code de l'environnement vise à éveiller la conscience écologique des populations ivoiriennes.

Ainsi, le nouveau code de l'environnement introduit dans le dispositif juridique ivoirien le 23 novembre 2023, comprend 260 articles prévoyant trois grands principes progressistes, à savoir le principe de non-régression, le principe de responsabilité élargie du producteur et le principe de responsabilité internationale de l'État pour préjudice écologique.

Par ailleurs, la mise en place prochaine d'une police de l'environnement permettra d'interpeller et de réprimer les manquements au code de l'environnement avec des mesures administratives, des sanctions pénales, des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 1 000 milliards FCFA.

Communication : régulation du secteur audiovisuel



René Bourgoïn, Président de la HACA et le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet Koné

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) renforce ses opérations de régulation et d'encadrement du secteur audiovisuel en Côte d'Ivoire.

Le rapport d'activités 2023, présenté par l'institution à la Vice-Présidence de la République, le 25 juillet 2024, relevait les chiffres et statistiques des actions réalisées sur le terrain, confirmant ainsi l'efficacité des mesures entreprises.

Au niveau de la régulation des réseaux sociaux, 194 services de médias audiovisuels en ligne ont été déclarés. Le nombre de chaînes de télévision nationales diffusées par satellite est passé de 6 à 14. Quant à la radio, c'est un pic de 17,57% qui a été observé, passant le nombre de radios privées non commerciales de 239 à 281. Pour les bouquets satellitaires autorisés en Côte d'Ivoire, on totalise, à ce jour, 763 chaînes de radios et de télévisions.

En outre, en termes de saisines et autosaisines, 34 sanctions ont été prononcées en 2023 contre 12 en 2022, 15 interpellations contre 07 en 2022, 10 avertissements contre 02 en 2022, 02 mises en conformité ou recommandations et 07 mises en demeure contre 0 en 2022. Aucun blâme n'a été infligé en 2023. ●

Protection et sécurité : de 6,8 en 2012 à 1,2 en janvier 2024



Devant le Parlement réuni en Congrès à Abidjan et face à la Nation, c'est le Président de la République, Alassane Ouattara, qui a annoncé le mardi 18 juin 2024, une réduction notable de l'indice de sécurité, marquant une avancée considérable pour le pays qui passe de 6,8 en 2012 à 1,2 en janvier 2024. C'est la somme des acquis et investissements de l'État pour accroître les performances et résultats des Forces de protection, de défense et de sécurité ivoiriennes.

Économie : l'État et le Secteur privé



Ce sont 1 000 milliards de francs CFA d'investissements privés agréés qui ont été mobilisés par l'État ivoirien en 2023. Une information annoncée par l'outil gouvernemental de promotion des investissements privés, le CEPICI.

Avec 101 sociétés créées en moyenne par jour en 2023, contre 13 sociétés en 2013, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, envisage des investissements privés chiffrés à hauteur de 1454 milliards FCFA. C'est d'ailleurs à cet effet, que le Gouvernement renforce la communication autour du Code des investissements, mis en place pour accompagner les acteurs, à travers un ensemble de dispositions légales, juridiques et économiques, notamment les exonérations fiscales et la suspension de la TVA.

Au titre du dialogue entre les parties prenantes, le Comité de Concertation État-Secteur Privé (CCESP), principal acteur au niveau national, travaille à l'extension de sa toile avec le lancement des activités des comités locaux de concertation en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations des acteurs nationaux, de la facilitation et de l'amélioration du climat des affaires. ●

Solidarité : réintégration et autonomisation des migrants de retour sur le sol ivoirien

Une enveloppe d'environ 98 millions de FCFA a été accordée par l'État, sous forme de prêts remboursables sur deux ans, aux migrants ivoiriens de retour, pour le financement d'activités entrepreneuriales. Il s'agit principalement d'investissements dans les secteurs de l'élevage, de l'artisanat, de la restauration, du transport et de l'agriculture.

Pour rappel, en 2023, ce sont 150 personnes rentrées en Côte d'Ivoire qui ont bénéficié de cet appui, pour un montant total de 143,8 millions de francs CFA. ●



Le Ministre Mamadou Touré et des migrants de retour en Côte d'Ivoire

Énergie : la Côte d'Ivoire, future puissance énergétique et hub sous-régional



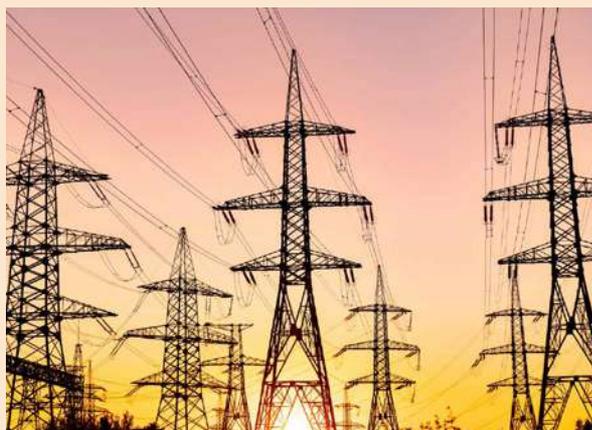
Barrage hydroélectrique de Soubré

Avec une capacité de production de 1391 MW à 2907 MW, la Côte d'Ivoire est l'un des pays africains avec un système de production et de distribution d'énergie des plus viables et des plus résilients.

De 2011 à 2023, ce sont plus de 1 000 milliards de FCFA qui ont été investis par l'État pour faire du pays une puissance énergétique et un hub dans la sous-région. C'est au prix moyen de 87 kWh à la consommation, que le nombre d'abonnés se chiffre à 4 millions, pour un taux de couverture de 97% de ménages.

À ce jour, l'exécutif projette des investissements à hauteur de 9 200 milliards afin de renforcer le potentiel et le mix énergétique dans le pays. La découverte des gisements « Baleine » et « Calao » conforte ces ambitions avec des projections estimées à 200 000 barils de pétrole par jour en 2027, contre 60 000 barils actuellement. Par ailleurs, les ressources du plus grand gisement d'or à Dianra dans le Nord, sont évaluées à 155,5 tonnes d'or pour environ 4 500 emplois directs et indirects.

Partagée entre la biomasse traditionnelle, les hydrocarbures et l'hydroélectricité, la Côte d'Ivoire, en passe de devenir un producteur important de pétrole, travaille à répondre à la demande du marché intérieur de l'électricité, à faciliter l'accès à l'énergie et à se positionner comme le réservoir énergétique de l'Afrique de l'Ouest. ●





Ministère de la Santé,
de l'Hygiène Publique et de la
Couverture Maladie Universelle



PARCOURS DE SOINS

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

- 1** *Présentation de la carte d'assuré à l'agent d'accueil*
- 2** *Le contrôle biométrique effectué par l'agent d'accueil*
- 3** *L'édition de la feuille de soins : une fois le contrôle biométrique effectué*
- 4** *Le bon de prise en charge renseigné électroniquement ou manuellement est remis au patient par l'agent d'accueil et sa carte d'assuré est maintenue à l'accueil*
- 5** *Le patient paie son ticket modérateur qui est de 30% contre un reçu de paiement*
- 6** *Le patient muni du bon de prise en charge et du reçu de paiement se rend à la consultation du professionnel de santé*
- 7** *Le patient repart à l'accueil où l'agent d'accueil va retirer le 1er feuillet (couleur blanche) du bon de prise en charge pour l'établissement du bordereau de facturation à transmettre à la CNAM ou à l'OGD*
- 8** *Le patient muni des deux feuillets (bleu-vert) et de la carte d'assuré se rend ensuite à la pharmacie pour se faire servir les médicaments*



Retour sur



5 000 journalistes accrédités,
2 milliards de téléspectateurs
dans le monde,
Près de 500 milliards de FCFA,
22 000 jeunes bénévoles
recrutés,
La 34^{ème} édition de la Coupe
d'Afrique des Nations a été un
franc succès !

Championne d'Afrique 2023, la Côte d'Ivoire s'est donné les moyens de réussir l'organisation de la plus belle Coupe d'Afrique des Nations, pour la 2^{ème} fois. Le pays s'est paré de ses plus belles couleurs et de son hospitalité légendaire, pour célébrer avec les 24 nations et les touristes mondiaux, le football africain et les richesses du pays.

La CAN 2023, en Côte d'Ivoire

Ce sont 05 grandes villes : Abidjan, Bouaké, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro qui ont été le théâtre de matchs bouillonnants de la CAN 2023. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour garantir la sécurité, la santé et la mobilité de plus de 1,5 million d'étrangers présents sur le territoire. Ont été construits et réhabilités 6 stades de compétition, 24 terrains d'entraînement, 3 cités résidentielles et un Hôtel CAN.

Le Chef de l'État, exprimant la reconnaissance de l'exécutif aux Éléphants de Côte d'Ivoire, a tenu à récompenser les principaux auteurs de ce sacre, au nom de tous les Ivoiriens. C'est une enveloppe

de 50 millions de FCFA et une villa d'une valeur de 50 millions de FCFA qui ont été remises à chacun des joueurs de l'équipe. L'entraîneur Emerse Faé a, quant à lui, reçu de la part du Président de la République la somme de 100 millions de FCFA. L'encadrement technique et la Fédération ivoirienne de football, ont respectivement reçu 400 millions et 300 millions de FCFA. Pour rappel, la Côte d'Ivoire est montée sur le toit de l'Afrique pour la troisième fois, après avoir battu le Nigeria sur le score de 2 buts à 1, lors de cette finale de la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN 2023), le dimanche 11 février 2024. ●



Stade Olympique Alassane Ouattara d'Ébimpé



Stade Amadou Gon Coulibaly de Korhogo

L'accès à des soins de santé de qualité partout et pour tous



Centre Hospitalier Régional de San Pedro

La Côte d'Ivoire se dote d'un dispositif et d'un réseau performant d'infrastructures pour garantir le droit des populations à des soins de santé de qualité.

Depuis une dizaine d'années, le pays connaît un boom sanitaire, permettant aux citoyens ivoiriens et à ceux de la sous-région ouest-africaine, de se faire prendre en charge partout sur l'étendue du territoire.

Les Centres hospitaliers régionaux (CHR) d'Abengourou, d'Adzopé, de Danané, de Méagui, de Korhogo, de Daloa, de Yamoussoukro, de Guiglo et de Séguela ; les Hôpitaux généraux de Daoukro, de Duékoué de Toumodi, de Grand-Bassam et de Bouna ont fait peau neuve grâce au programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures sanitaires initié par l'exécutif. Pour la prise en charge des

pathologies lourdes qui, autrefois, nécessitaient des évacuations sanitaires, le Gouvernement ivoirien est à la tâche.

Inauguré le 18 décembre 2017, le Centre National d'oncologie médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO), premier centre de radiothérapie du pays, a ouvert ses portes après des investissements à hauteur de 13 milliards de FCFA. Situé au Chu de Cocody, le CNRAO a mis en place une politique sociale qui permet aux femmes de se soigner d'abord et de payer après.

En outre, dans le cadre du renforcement du système national de surveillance, d'analyse et de soins contre le cancer, un deuxième Centre national de radiothérapie et d'oncologie médicale sera construit à Grand-Bassam. La première pierre a été posée le 03 mars 2022.

Depuis le 25 juillet 2023, avec

l'inauguration de l'Institut de médecine nucléaire d'Abidjan, la Côte d'Ivoire est devenue le premier pays d'Afrique francophone doté d'un institut composé de tous les services liés à la médecine nucléaire.

En ce qui concerne la prise en charge de l'insuffisance rénale, des progrès importants ont été



Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon

faits dont la transplantation rénale depuis 2012. Dans les centres d'hémodialyse, le nombre de postes de traitement rénal est passé de 10 en 2011 à 107 en 2017, puis à 157 en mai 2023.

Pour le couple mère-enfant, des Pôles gynéco-obstétriques et pédiatriques ont été construits au CHU de Cocody et au CHU de Treichville. Ces services de référence contribuent à la baisse du taux de mortalité maternelle et infantile. En plus de la disponibilité des établissements sanitaires de proximité et du relèvement des plateaux techniques par l'acquisition d'équipements de pointe, le gouvernement ivoirien a engagé des actions vigoureuses pour lutter contre les cliniques clandestines, assainir le secteur et permettre aux populations de se soigner en toute sécurité.

Lancée en octobre 2022, l'opération « Zéro clinique illégale d'ici 2025 » se traduit par l'intensification de la traque de ces établissements à Abidjan et à l'intérieur de pays. À titre d'exemple, 46 établissements sanitaires privés ont été fermés à l'issue de contrôles effectués, du lundi 27 février au vendredi 3 mars 2023, dans la région du Sud-Comoé. Dans la région du Cavally, sur 123 cliniques visitées du 18 au 22 mars 2024, 118 ont été fermées. Par ailleurs, le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle, entre autres actions, a pris, le 23 décembre 2020, l'arrêté N°316/MSHP/CAB qui interdit aux établissements sanitaires privés qui ne disposent pas de blocs opératoires de pratiquer des accouchements.

En termes d'actions en faveur de l'accessibilité de toutes les couches sociales aux médicaments

et soins de santé, la Couverture Maladie Universelle (CMU), depuis sa phase de déploiement, capitalise, à ce jour, des avancées considérables.

Plus de 900 spécialités de médicaments et 170 pathologies sont couvertes, avec une intégration prochaine dans le panier de soins de l'hypertension artérielle et du diabète. 1 779 établissements de santé ont été intégrés, représentant environ 50 % des établissements de santé publics. Environ 985 officines privées pharmaceutiques font partie du réseau de soins, dont plus de 400 ont une convention avec la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM). ●

Plus de 900 spécialités de médicaments et 170 pathologies sont couvertes, avec une intégration prochaine dans le panier de soins de l'hypertension artérielle et du diabète. 1779 établissements de santé ont été intégrés, représentant environ 50% des établissements de santé publics.



Centre Hospitalier Universitaire d'Angré

Les acquis du secteur éducation

En Côte d'Ivoire, le secteur de l'éducation est l'un des chantiers prioritaires de l'État qui a choisi de mettre au cœur de sa politique, l'investissement dans le capital humain.

Le Gouvernement multiplie les actions pour réformer le système éducatif, améliorer l'accès de toutes les filles et de tous les fils de la Nation à une école de qualité, dans des conditions optimales.



C'est pourquoi, de 2011 à ce jour, le taux brut de scolarité est passé de 89,60% sur la période 2013-2014 à 99,93% en 2018. Quant au taux d'achèvement du primaire, il est passé de 59,1% en 2012 à 78,22% en 2022 et celui du secondaire premier cycle, de 34,5% en 2012 à 68,22% en 2022. En ce qui concerne l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme est passé de 51% en 2002 à 47% en 2021.

Des résultats, somme de tous les acquis et grands projets initiés pour redonner à l'éducation nationale ivoirienne ses lettres de noblesse.

En effet, début 2024, la Côte d'Ivoire cumule au titre du renforcement des ressources humaines, 10 300 enseignants du primaire et du secondaire de 2019 à 2020, et un recrutement de 18 000 instituteurs adjoints de 2021 à 2023.



Concernant les infrastructures, au secondaire, ce sont plus de 150 collèges de proximité qui ont été construits de 2011 à 2023. Au primaire, 36125 salles de classe de 2012 à 2022 contre 12986 salles de classe sur la période 2001-2011. 14 lycées d'excellence de jeunes filles avec internat sont en cours de réalisation dont 10 déjà sortis de terre en 2023. Pour rappel, en cinquante ans, la Côte d'Ivoire n'avait que 04 lycées d'excellence. 14 centres d'aptitude et de formation pédagogique (CAFOP) ont été réhabilités et 02 sont en construction à Anyama et Boundiali.

Pour l'accompagnement des parents et des élèves, un peu plus de 50 000 000 de kits scolaires ont été distribués gratuitement par le Gouvernement pour une valeur de 130 milliards de FCFA de 2011 à 2023. Cette année scolaire 2023-2024, les élèves ont bénéficié de 3 769 663 kits d'une valeur de 7,8 milliards de FCFA. La mise en œuvre des cantines scolaires, dispositif fortement impulsé par le Chef de l'État, a nécessité, de 2014 à 2019, 16,2 milliards de FCFA. À ce jour, la Côte d'Ivoire compte plus de 5000 cantines offrant des repas à des milliers d'élèves sur toute l'étendue du territoire.

Les classes passerelles, instrument d'égalité et d'équité dans le parcours ivoirien vers l'accroissement du taux d'alphabétisés, sont effectives. Avec 2618 centres d'alphabétisation, la création de 443 classes passerelles de 2022 à 2023, a permis l'extension de l'offre d'intégration des enfants hors du système.

Par ailleurs, pour relever davantage le niveau et inculquer des valeurs de travail aux jeunes, l'exécutif intensifie ses actions de lutte contre la tricherie et la fraude aux examens à grand tirage. Des mesures qui ont permis la réduction considérable du nombre de cas, passant de 16180 en 2020 à 1943, en 2023. ●

2023, l'année de la jeunesse

La jeunesse, le présent et l'avenir d'une Nation. Les dirigeants ivoiriens l'ont bien compris et comptent outiller cette frange de la population, des habiletés, compétences et outils nécessaires à l'accomplissement de leur rôle dans le développement du pays.

Deux ans maintenant que lors de son message à la Nation le 31 décembre 2022, le Président de la République réitérait officiellement son engagement auprès des jeunes, en faisant de l'année 2023, « l'Année de la jeunesse ». Ces douze mois n'ont pas servi de point de départ, mais d'échéance, relativement à la redynamisation des actions gouvernementales et para gouvernementales à destination des jeunes.

L'année 2023, entérinant ainsi les investissements de l'état, dans l'éducation, la formation, l'autonomisation et l'épanouissement des jeunes ivoiriens, s'est matérialisée par la mise en œuvre du PJGOUV (Programme Jeunesse du Gouvernement). C'est dans une communication du Conseil des Ministres en février 2024, que le Gouvernement informait l'opinion publique, des résultats de ce Programme, un an après son déploiement.



Prévu sur trois ans pour une enveloppe de 1 118 milliards de francs CFA, le PJGOUV, au 31 décembre 2023, a permis d'impacter directement 1,1 million de jeunes, de sensibiliser 8,2 millions de jeunes contre les fléaux sociaux, de construire et réhabiliter 112 structures de formation et infrastructures de jeunesse.

Dans les détails, c'est un investissement de 535,8 milliards de francs CFA, dont 360,5 milliards de FCFA pour les constructions ou réhabilitations d'infrastructures, 173 milliards de francs CFA pour les initiatives d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomisation et 2,4 milliards de francs CFA pour les actions de sensibilisation à l'endroit des jeunes. ●

Le Programme Social du Gouvernement (PSGOUV 2)

683,8 milliards de FCFA ont été décaissés par l'État au cours de l'année 2023 pour l'amélioration des conditions de vie des populations. En mai 2024, le Gouvernement faisait une communication relative à la mise en œuvre de son Programme Social, fer de lance du projet « Une Côte d'Ivoire Solidaire » du Président Alassane Ouattara.



Le PSGouv2 dont le budget s'élève à 3 182,4 milliards de Fcfa, s'inscrit dans la dynamique de consolider les acquis de la phase 1 de ce Programme, avec un accent particulier sur la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières

Nord, au regard de leur exposition aux menaces sécuritaires régionales actuelles et à la pauvreté. Pour un taux d'engagement global à 78,41%, soit un engagement à mai 2024 de 774,4 milliards de FCFA, le PSGouv 2 a permis la construction

de salles de classe, l'accès à l'eau potable, l'électrification et le désenclavement de plusieurs centaines de localités.

Grâce à la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme social du Gouvernement (PSGouv 2) qui couvre la période 2022-2024, ce sont 1 483 localités qui ont été électrifiées de 2022 à 2023, dont 642 en 2022 et 841 en 2023. Portant le nombre cumulé de localités électrifiées à 7 508, soit un taux national de couverture électrique de 88,14%

Sur le volet sanitaire, ce sont 69 Établissements sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) qui ont été construits, 229 réhabilités et équipés, un pôle gynécologie-obstétrique et pédiatrique et 16 maternités construits et équipés. ●

La voie de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire

L'autosuffisance alimentaire fait partie des priorités de l'État pour cette année 2024. Le Gouvernement s'active à renforcer l'appui et l'encadrement des producteurs dans les zones de grandes productions, à travers la mise à disposition d'intrants, d'équipements et de la logistique permettant d'améliorer de façon significative la productivité et l'approvisionnement efficace des marchés locaux en produits vivriers.



Pour garantir l'impact attendu de ces programmes agricoles et agro-pastoraux en régions, le Chef de l'État insiste sur l'implication des collectivités territoriales dans le suivi des projets exécutés dans leurs régions et localités en vue de parvenir à l'autosuffisance pour les principales denrées alimentaires que les Ivoiriens et habitants de la Côte d'Ivoire consomment.

L'Attikié, une des principales denrées alimentaires en Côte d'Ivoire vient du manioc qui constitue l'aliment de base pour environ 800 millions de personnes à travers le monde et 500 millions de personnes en Afrique. C'est pourquoi, l'État ivoirien renforce ses initiatives en vue de booster cette filière.

Le Programme de productions alimentaires d'urgence en Côte d'Ivoire (2PAUCI-CI), lancé le 16 février 2024 vise à fournir aux producteurs des intrants de qualité et à mettre en place 73 000 hectares de manioc à partir de boutures à haut rendement, en vue de produire 2 millions de tonnes additionnelles au niveau national.

Quant au riz, fortement consommé par les populations, outre l'attikié, la production nationale est passée de 550 000 tonnes en 2011 à 1,4 million de tonnes en 2023.

La Stratégie nationale de développement de la filière riz (SNDR 2024-2030), d'un coût global de 331 milliards de

FCFA, traduit la volonté du gouvernement de renforcer la résilience du secteur, de rendre l'agriculture plus compétitive et plus rémunératrice pour les acteurs de la chaîne des valeurs. L'État veut porter le taux de mécanisation du secteur à 30 % à l'horizon 2025 contre 5% en 2022 pour passer d'une riziculture traditionnelle de subsistance à une riziculture de marché.

Plusieurs autres programmes sont en cours pour garantir la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. Entre autres, le programme national d'investissement agricole (Pnia) et le Programme d'Urgence de soutien aux filières agricoles (Purga), qui permettent d'augmenter le volume des productions agricoles partout en Côte d'Ivoire.

En réponse aux préoccupations des populations sur la flambée des prix sur les marchés, l'exécutif ivoirien continue de renforcer la surveillance du marché et s'assure de la disponibilité des produits de grande consommation sur l'étendue du territoire national. Un numéro vert a été mis à disposition des populations et une rubrique dénommée « Refusez de Payer Plus Cher », adressée au grand public avec les prix indiqués des aliments, au titre de la communication gouvernementale. ●

Le désenclavement des localités et le renforcement de la mobilité

De 2012 à 2023, l'État de Côte d'Ivoire a engagé plus de 1 700 milliards de FCFA de travaux financés par le Fonds d'Entretien Routier sur toute l'étendue du territoire national, améliorant l'état du réseau.

Aujourd'hui, les routes ivoiriennes, c'est un linéaire d'environ 82 mille km dont 260 Km d'autoroutes, 1 500 Km de routes interurbaines neuves, plus de 2 000 Km de routes revêtues existantes, portant le réseau routier interurbain bitumé à plus de 8 100 Km dont 400 Km d'autoroutes.

Le pays dispose de 10 postes à péage fonctionnels avec neuf gérés par le Fonds d'Entretien Routier et un par le secteur privé. Outre les routes tracées, le réseau routier ivoirien comprend 5 000 km de voiries urbaines et un peu plus de 200 000 km de routes rurales non classées.

RÉALISATIONS DE 2023 AU 1^{ER} SEMESTRE 2024

**Cultures maraîchères
produites (En tonnes)**

12 000



**Unités de transformation sémi-
industrielles de manioc en attiéké**

5



**Le PA-PSGouv au cœur de la lutte
contre la cherté de la vie**



**Étangs piscicoles
construits**

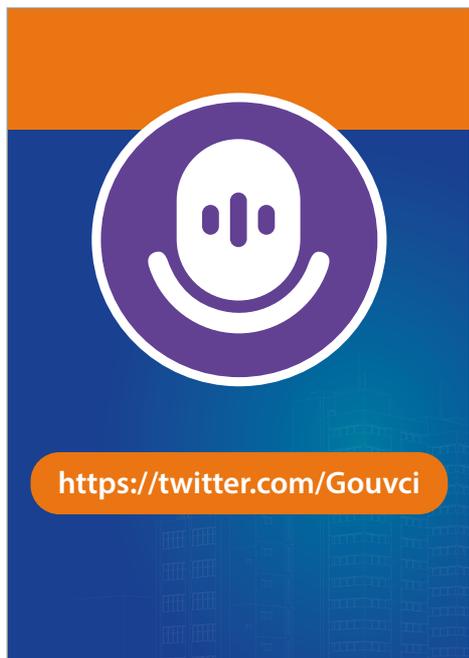
88



**Poulaillers
construits**

500

Focus CIGG



GOUV' SPACE

Échange audio de 90 minutes, entre la Twittosphère Ivoirienne et un représentant du Gouvernement, en vue d'éclaircir un sujet d'actualité pour un meilleur traitement des bonnes informations et une diffusion plus optimale des messages clés.

 Page Twitter officielle du Gouvernement



TOUT SAVOIR SUR

Point Hebdomadaire d'échanges sur un sujet d'actualité avec la presse et la société civile diffusé en direct sur Facebook, Twitter et Youtube chaque mardi à 15h.

 Réseaux Sociaux du Gouvernement - RTI TV

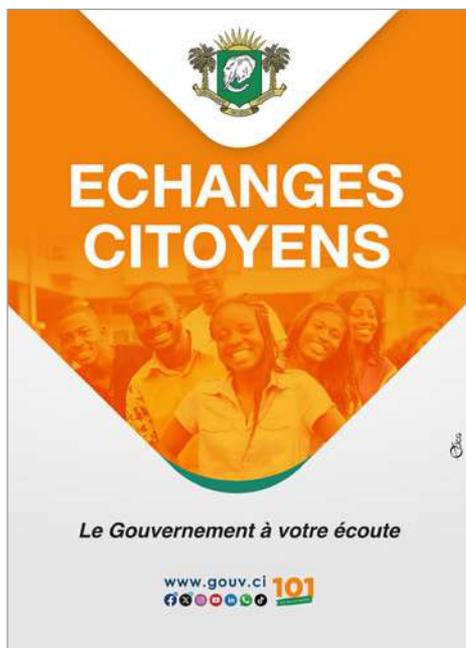


LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT

Conférence de Presse

Cadre d'échanges interactifs entre des ministres identifiés, la presse, les organisations sectorielles et des représentants de la société civile sur une thématique particulière de l'action gouvernementale.

 Réseaux Sociaux du Gouvernement - RTI TV



ECHANGES CITOYENS

Cadre de discussion entre des responsables de l'action gouvernementale, la presse et les citoyens dans leur milieu de vie sur des thématiques de leur quotidien, en vue d'amplifier les échos de l'impact des projets et programmes du gouvernement sur les populations de diverses catégories socioprofessionnelles.

 Portail GouvCI - Réseaux Sociaux du Gouvernement - Abidjan.net

État des lieux



Le Pont Alassane Ouattara (Cocody)

Le Plan National de Développement

Sous le leadership avisé de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire plus que jamais tournée vers le développement, se transforme chaque année davantage grâce à des stratégies et politiques publiques cohérentes, répondant à des objectifs de planification à court, moyen et long termes. Assurer la transformation économique et sociale du pays pour la Côte d'Ivoire solidaire que vise le Chef de l'État, c'est surtout améliorer le bien-être des populations, à travers la réduction de la pauvreté et des inégalités. Dans cette dynamique, le Plan National de Développement (PND) se veut un outil de programmation, encadrant l'opérationnalisation des actions

en cours ou à engager pour la réalisation de cette mission. Document gouvernemental multisectoriel pour la période 2021-2025, le troisième PND intervient à la suite de concertations avec les populations sur le terrain, de plusieurs travaux d'études, de l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2016-2020, de l'analyse de la croissance, de la redistribution des revenus et enfin, de l'évaluation de l'impact économique, financier et social de la crise du Coronavirus sur le pays. L'objectif principal de ce plan est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la

tranche supérieure. Projetant un taux de croissance de 7,65 %, il nécessite un investissement de 59 000 milliards de FCFA dont 74% financés par le secteur privé et 26% par le secteur public.

Assurer la transformation économique et sociale du pays pour la Côte d'Ivoire solidaire que vise le Chef de l'État, c'est surtout améliorer le bien-être des populations, à travers la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Principaux résultats de 2016 à 2020

1 - La Côte d'Ivoire a été, sur la période 2016-2019 l'un des pays avec la plus forte croissance économique au monde.

Le pays est la plus grande économie parmi les huit membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'économie est restée dynamique avec une croissance moyenne de [6,5%] par an de 2016 à 2019 du PIB en termes réels.

2 - Les institutions, les politiques et la gouvernance se sont améliorées.

L'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale note la qualité de la gestion économique du pays, ses politiques structurelles, ses politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public avec un score CPIA de [3,5] en 2019 sur une échelle de 1 à 6. Pour mémoire, ce score était de [2,7] en 2010. La note d'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans le rapport sur l'environnement des affaires « Doing Business » de la Banque mondiale, s'est améliorée, la faisant passer de [142ème] sur [183] pays en 2016 à 110ème sur [190] pays en 2020.

3 - La pauvreté en Côte d'Ivoire est en diminution constante depuis 2016, poursuivant sa réduction entamée au début de la décennie.

Quatre millions de personnes ont été sorties de la pauvreté, soit un record historique pour le pays. Le taux de pauvreté est passé de [55,4%] en 2011, [44,4%] en 2015 à [39,4%] en 2018.

4 - La période 2015-2019 a également vu la réalisation de progrès vers une prospérité partagée.

La croissance de la consommation était de 5,6% par an au cours de la période 2015-2018 pour les 40% des ménages situés au bas de l'échelle de distribution, contre une diminution de cette croissance de 2,5% par an pour les 60% des ménages situés dans la partie supérieure de l'échelle.

5 - L'accès à l'électricité et à l'eau potable s'est élargi, grâce à des investissements dans des services de première nécessité qui ont bénéficié aux ménages dans chacun des groupes de revenus.

En 2019, environ 80% des ménages ivoiriens avaient l'électricité, soit une augmentation de 20 points de pourcentage par rapport à 2015 et de 54 points par rapport à 2011, et de 58 points par rapport à 1998 où le taux d'accès n'atteignait que 22%. L'accès à l'eau potable est pratiquement universel, dépassant 90% dans les zones urbaines et rurales, et dans chacun des groupes de revenu.

6 - La création brute d'emploi totale pendant la période 2016-2019 a été d'environ [2,85] millions (secteurs formel et informel).

Dans le secteur formel, 424 441 emplois ont été créés dont 89,2% dans le secteur privé. Le marché de l'emploi formel enregistre une progression de l'effectif des salariés de 2,8% sur un an à fin juin 2020, correspondant à une création nette de 28 892 emplois dont 67,7% provenant du secteur privé.

7 - Des efforts de consolidation importants ont été réalisés avec un déficit budgétaire qui est passé de 2,9% en 2016 à 2,2% du PIB en 2019, en dessous du seuil de 3% de l'UEMOA.

Cette consolidation a été rendue possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses et, dans une moindre mesure, à la mobilisation des recettes fiscales. La pression fiscale est, en effet, passée de 11,7% du PIB en 2016 à 11,9% en 2019, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage du PIB en trois ans, moindre que les objectifs de 1 point de pourcentage du PIB prévus au début du programme.



Zoom sur l'état dans les secteurs clés

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes



La Côte d'Ivoire vise le développement de 09 agropoles à l'horizon 2030, pour adresser la problématique de l'autosuffisance et de la souveraineté alimentaires. Deux sont opérationnels dans les régions du Bélier (à Yamoussoukro) et du Nord. Le projet de l'agropole Nord sera finalisé cette année et deux autres, dans le Nord-ouest et le Centre-ouest, feront l'objet d'études à partir de 2025.

L'agropole Nord, bâti sur 100 ha, couvre les régions du

Poros, de la Bagoué, du Tchologo et du Hambol. Il est spécialisé, entre autres, dans la production de riz, de mangue, de maïs, de maraîcher, de karité, de viande, d'anacarde, d'aquaculture, etc.

Celui du Bélier, orienté vers la transformation, a notamment permis la construction de 25 barrages et la réhabilitation de 500 km de pistes. Par ailleurs, près de 800 jeunes (producteurs, multiplicateurs, etc.) ont été formés et insérés dans le projet.



Le développement du secteur privé et de l'investissement

La croissance a été tirée principalement par le maintien d'un investissement public important et d'une forte contribution du secteur privé, avec un taux d'investissement privé, passant de 8,1% en 2012 à environ 18,7% en 2023.

25 429 entreprises créées en 2023 contre 23 940 en 2022. 1000,15 milliards de FCFA d'investissements agréés en 2023 contre 742 milliards de FCFA (1,2 milliard d'USD) en 2022.

Le secteur des services avec un taux de 86% reste prépondérant dans les investissements, suivi de l'industrie (12%) et du secteur agricole qui enregistre 1% d'entreprises créées en 2023. Les secteurs concernés par les investissements sont l'industrie (52,2%), les services (46,9%) et le secteur agricole (0,9%).

Le développement du capital humain et la promotion de l'emploi



À fin 2023, le Projet d'Insertion des Personnes vulnérables (PIPV) qui a pour objectif principal de contribuer à l'autonomisation des personnes vulnérables économiquement faibles, enregistrait un taux d'insertion de 132%, avec 1329 bénéficiaires sur un objectif initial de 1000 bénéficiaires.

Quant au Projet de Promotion de l'Emploi décent (PPED), c'est un taux d'exécution physique de 189%, avec 2836 bénéficiaires (représentant 53 groupements), sur un objectif de 1500 bénéficiaires, qui ont été touchés. Pour rappel, le PPED vise la transformation de groupements professionnels en micros et petites entreprises formalisées, opérant dans des filières porteuses telles que l'agro-industrie, les TIC et l'environnement.

En ce qui concerne le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), le bilan 2022-2023 affiche, concernant les agréments, 14 262 entreprises bénéficiaires de plans de formation agréés au profit de 290 583 salariés.

4 681 très petites entreprises ont bénéficié de formation dans le cadre de projets collectifs. 206 projets de formation ont été agréés pour 28 853 bénéficiaires. 12 647 entreprises ont bénéficié de plans de formation agréés en 2023.

Le montant des agréments s'élève à 24 milliards de FCFA au profit de 162 293 salariés. Concernant l'apport du Fonds au développement du capital humain, les capacités de 667 enseignants et éducateurs ont été renforcées pour la prise en charge psychologique et sociale des élèves et pour l'entrepreneuriat agricole en milieu scolaire. 220 gestionnaires de ressources

issus de 120 entreprises ont aussi été formés et accompagnés.

Pour le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, ce sont 66 formateurs dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration qui ont bénéficié de programme de renforcement des capacités.

Au titre des investissements, le FDFP a financé la construction du garage-école d'Abobo pour la formation des jeunes en mécanique automobile, l'équipement de cinq salles multimédias et laboratoires de langues pour le lycée technique d'Abidjan-Cocody et la construction de l'internat mixte de 2500 lits et infrastructures connexes (aire de sport, centre médical, restaurant) du lycée technique d'Abidjan.

Par ailleurs, la mise en place prochaine du système intégré de promotion de l'emploi inclusif vise à contribuer significativement à l'insertion socio-professionnelle des populations vulnérables par le renforcement de la productivité des travailleurs indépendants et des microentreprises vulnérables, pour renforcer la réponse des politiques publiques structurelles à la problématique de l'emploi des populations vulnérables dans sa globalité.

Ainsi, une typologie et une cartographie des bénéficiaires seront définies pour la constitution d'une base de données consolidées en lien avec les autres dispositifs (Emploi Jeunes, Femme, Solidarité, etc.). Les bénéficiaires seront sélectionnés en fonction des zones selon leur degré de vulnérabilité.

Le nombre de bénéficiaires, à titre indicatif, est de 200 000 bénéficiaires par an pendant toute la durée de mise en œuvre du Système (2025-2027), soit 600 000. Le choix des zones se fera en fonction du degré de vulnérabilité des populations y résidant.





Le renforcement de la solidarité nationale et de l'action sociale

Outre la distribution de kits scolaires et l'accompagnement des migrants ivoiriens de retour sur le sol national, ce sont des centaines de familles qui, chaque mois, reçoivent un soutien en vivres, en argent, des matériels de travail ou mobiliers à l'effet de permettre à tous de vivre décemment.

Des kits alimentaires, des non-vivres composés de matelas, de nattes à coucher, de bouteilles de gaz domestique et un appui financier pour la réalisation d'activités génératrices de revenus sont des dons reçus par ces familles vulnérables pour faire face aux besoins primaires.

Par ailleurs, des sacs de ciment et des feuilles de tôle ont été remis à certaines familles ayant vu leurs habitations endommagées par des sinistres.

Des prises en charge scolaires sont remises aux parents d'enfants dans le besoin et des assistances médicales, parfois

in situ, à l'occasion des rondes hebdomadaires réalisées par la ministre de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.

Avec le programme de gratuité ciblée des soins, des milliers de kits d'accouchement et de césarienne sont offerts aux femmes dans plusieurs hôpitaux publics du pays.

En ce qui concerne le programme de vaccination gratuite des enfants, à fin 2023, sur une population cible de 1 116 979, 1 083 690 enfants ont été vaccinés avec le vaccin Penta 3. Contre la rougeole/rubéole, 1 038 559 enfants de 0 à 11 mois ont été vaccinés. Pour ce qui est de la prévention du cancer du col de l'utérus, 429 254 filles de 9 ans ont été vaccinées avec le vaccin HPV1, sur une cible totale de 585 642. Contre le tétanos, ce sont 933 661 femmes enceintes qui ont été vaccinées, sur une cible de 1 288 767.

Au titre de l'accompagnement en vue de la formation et de

l'autonomisation, l'École de la Seconde Chance, véritable outil de réinsertion, a permis, à ce jour, la formation de plus de 25 jeunes dans divers secteurs.

Quant au service civique, sur la période 2018-2022, 2 637 jeunes ont été accueillis et formés. En 2023, année de la jeunesse, ce sont 1 300 personnes qui ont bénéficié d'accompagnement et d'encadrement dans les différents centres ivoiriens de service civique.

Pour ce qui est de la prévention du cancer du col de l'utérus, 429 254 filles de 9 ans ont été vaccinées avec le vaccin HPV1, sur une cible totale de 585 642.

Un développement régional équilibré

Un parc des expositions, des stades, des ponts et des échangeurs, des complexes hôteliers... Abidjan, la perle des lagunes, fait la fierté des Ivoiriens. Le gouvernement qui a promis de bâtir « Une Côte d'Ivoire solidaire », a aussi engagé de nombreux chantiers à l'intérieur du pays.

Ces travaux s'inscrivent dans la vision de transformation des villes secondaires telles que Bouaké, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro, pour en faire de grands pôles de développement.

Située à environ 350 Km d'Abidjan, Bouaké, la 2nde ville du pays connaît d'importants changements. Les routes, les transports, les centres de formation, notamment l'Université Alassane Ouattara et le Centre de Bureautique, de Communication et de Gestion (CBCG) relocalisé dans les locaux de l'École française, lui donnent fière allure.

La création d'une nouvelle zone industrielle va favoriser l'installation des opérateurs économiques qui veulent investir dans la cité et contribuer à son développement. Bouaké renaît.

La ville de San-Pedro, dans le Sud-ouest, considérée comme l'un des poumons économiques du pays, a, elle également, retrouvé ses charmes, avec la fin des travaux et la mise en service de la Côtère, un tronçon long de plus de 353 km. L'Université de San Pedro qui a ouvert ses portes le 19 octobre 2021, offre des formations innovantes avec des filières d'enseignement en adéquation avec les aspirations de la ville.

Depuis le 06 avril 2022, San Pedro a un nouveau Centre hospitalier régional (CHR), équipé de matériels et d'un plateau technique de pointe. Dans le cadre

de la CAN 2023, un nouveau stade aux normes internationales y a été également construit.

Dans le Nord, Korhogo, la capitale de la région du Poro, est désormais une ville coquette avec de beaux atours. Elle a son université. Et son dispositif sanitaire, en plus d'un CHR, a été renforcé par un centre d'hémodialyse. La ville abrite la deuxième école de police du pays ouverte depuis le 24 juillet 2020.

Prenant en compte les potentialités de chacune de ces villes, le gouvernement consent les investissements nécessaires pour en faire de véritables pôles de développement.

Le Président de la République a assuré que la politique de transformation touchera bientôt les villes de Man, Daloa, Bondoukou, Abengourou et Odienné. Dans la même dynamique, sur proposition du gouvernement ivoirien, la Banque mondiale a approuvé récemment une nouvelle opération visant à financer la construction

La ville de San Pedro, dans le Sud-Ouest, considérée comme l'un des poumons économiques du pays a elle également retrouvé ses charmes.

d'infrastructures urbaines durables dans huit villes secondaires en Côte d'Ivoire (Bouna, Boundiali, Ferkessedougou, Korhogo, Odienné, Ouangolodougou, Tengréla et Man). Doté d'une enveloppe globale de 300 millions de dollars, le Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires (PDVS), ambitionne de créer et d'améliorer l'accès aux services de base et à des infrastructures urbaines résilientes au changement climatique.



Port Autonome de San Pedro

La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Plusieurs travaux d'assainissement ont été réalisés. Ce sont, entre autres, la construction de barrages écrêteurs de crue, la réhabilitation de trois barrages écrêteurs, l'aménagement de quatre cuvettes (Bokabo, Clouetcha, Akeikoi et Abobo baoulé) dans la commune d'Abobo, l'ouverture du chenal au niveau de la baie de Cocody... L'on compte également le dragage du fond lagunaire et le remblaiement des berges de la baie, la réalisation de nouveaux branchements à Adjamé, Abobo et Treichville, la réhabilitation de stations de pompage et de pré-traitement du collecteur principal d'eaux usées et le raccordement de réseaux secondaires des communes d'Abobo, d'Adjamé et de Treichville.

L'ambition climatique est de réduire de 30, 41% ses émissions de Gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Un décret a été adopté au cours du Conseil des ministres du 26 juin 2024, en faveur de la création de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC), pour accélérer la mise en œuvre des réformes et l'opérationnalisation des initiatives dans ce sens.

En effet, cet organe aura en charge la supervision de toutes les initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques, afin de créer une synergie d'actions et d'améliorer la gouvernance climatique en assurant l'implication de toutes les parties



prenantes, à savoir les structures publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé et le secteur financier », fait savoir le communiqué.

Le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État

La numérisation des actes de l'état civil revêt un caractère très important et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de l'état civil et de l'identification.

Ce grand saut permettra à moyen et long termes, de faciliter pour les usagers la démarche administrative, de renforcer la transparence et la sécurité des données. Toutes choses qui contribueront à l'instauration d'un état civil moderne et fiable.

Chiffres clés

6,5%



Avec un taux de croissance du PIB estimé à **6,5%**, en hausse par rapport aux 6,2% de 2022, la croissance économique vigoureuse de l'économie ivoirienne témoigne de l'efficacité des politiques mises en œuvre dans le cadre du PND.

12 137,2
milliards
de FCFA



Le volume des investissements en 2023 a atteint **12 137,2 milliards de FCFA**, portant le cumul des investissements sur la période 2021-2023 à 31 700,8 milliards de FCFA, soit 53,7% des 59 000 milliards de FCFA prévus.

25,5%



Le taux d'investissement total passe de 25,2 % du PIB en 2022 à **25,5%** en 2023, démontrant la confiance des investisseurs dans l'avenir économique de la Côte d'Ivoire.

12,5%



Le taux de pression fiscale passe de 12,3% en 2022 à **13,6%** en 2023, signe de la gestion rigoureuse des finances publiques.

Les 9 Agropoles de transformation et de croissance agricole avec les filières à hautes valeurs ajoutées



- **Pôles de transformation et d'exportation pour les fruits et les noix de cajou**

Filières vivrières : Maïs, Riz, Oignons
 Filières de rente : Coton/Anacarde, Mangue/banane, Canne à sucre
 Filières animales et halieutiques : Bovins, Ovins

- **Pôles de l'agro-écologie et de l'agro-diversification**

Filières vivrières : Igname, Maraichers
 Filières de rente : Anacarde

- **Pôle académique et de transformation**

Filières vivrières : Igname, Manioc, Riz
 Filières de rente : Café, Cacao, Manioc, Anacarde

- **Pôle de transformation de cultures vivrières**

Filières vivrières : Riz, Soja, Maïs
 Filières de rente : Coton, Anacarde

- **Pôle académique de recherche et de transformation**

Filières vivrières : Riz, Igname, Manioc
 Filières de rente : Cacao, Anacarde, Agrumes

- **Pôle de transformation de cultures de rente alimentant le port de San Pedro**

Filières vivrières : Riz, Banane plantain, Manioc
 Filières de rente : Cacao, Hévée, Palmier à huile, Café
 Filières animales et halieutiques : Pêche

- **Grenier de produits vivriers et de zone de valorisation du café-terroir de Man**

Filières vivrières : Riz, Manioc
 Filières de rente : Cacao, Café
 Filières animales et halieutiques : Pisciculture

- **Bassin vivrier et de zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan**

Filières vivrières : Manioc, Banane plantain, Maraichers
 Filières de rente : Cacao, Hévée, Palmier à huile, Café
 Filières animales et halieutiques : Pêche

- **Bassin vivrier et de zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan**

Filières vivrières : Manioc, Maraichers
 Filières de rente : Hévée, Palmier à huile, Cacao
 Filières animales et halieutiques : Volaille, Pêche

TOUT SAVOIR SUR



« **TOUT SAVOIR SUR...** » est votre rendez-vous hebdomadaire pour donner la bonne information, répondre aux questions sur un sujet d'actualité, faire connaître un service de l'Administration publique ivoirienne...



#toutsavoirsur

Suivez-nous en direct sur    gouvci.official
tous les mardis à 15h

Parole aux acteurs



**S.E.M. Alassane Ouattara,
Président de la République de
Côte d'Ivoire**

« Nous poursuivons les réformes entreprises, notamment en matière de gestion des finances publiques, d'amélioration du climat des affaires, pour que la dynamique économique et sociale entamée puisse avoir encore plus d'impact sur le quotidien de nos concitoyens. Nous continuerons à œuvrer au renforcement de la lutte contre la corruption et à la consolidation de la bonne gouvernance ».



**S.E.M. Robert Beugré Mambé,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre des
Sports et du Cadre de Vie**

« Il est nécessaire de procéder à l'examen minutieux de chaque point et d'y apporter des réponses concrètes et diligentes. Je voudrais compter sur l'implication et l'engagement de tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre de solutions appropriées pour le développement de notre pays ».



**Dr Souleymane Diarrassouba,
Ministre du Commerce et de
l'Industrie**

« Dans nos initiatives, ce qui est privilégié aujourd'hui, dans le cadre des différentes activités, c'est la problématique de la priorisation de ce que nous appelons les investissements d'impact. Ces investissements sont réalisés avec l'intention d'avoir un impact social et environnemental positif, tout en générant des rendements financiers. C'est ce que nous encourageons désormais auprès du secteur privé ».

**Kaba Nialé, Ministre de
l'Économie, du Plan et du
Développement**

« La mise en œuvre du PND 2021-2025 a permis de renforcer les infrastructures sociales, notamment sanitaires et éducatives, et de développer les infrastructures économiques, en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie et de parvenir à un développement durable ».

L'administration publique à la tâche

Le CIAPOL

La lutte contre la pollution de l'environnement pour la santé et le bien-être de tous

Sous la tutelle administrative et technique du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, le Centre ivoirien Antipollution (CIAPOL) est né du besoin de préservation des eaux, de l'air et de l'environnement en Côte d'Ivoire.

Le décret n°91-662 du 09 octobre 1991 faisant foi de sa création par l'État ivoirien, atteste de son caractère d'établissement public administratif (E.P.A.), avec pour missions principales la gestion de déchets, la surveillance de la qualité de l'air, du sol et des eaux, la supervision et la réalisation des bilans de pollution.

Dirigé par un directeur nommé par décret en Conseil des Ministres et administré par une commission interministérielle consultative de gestion, le CIAPOL comprend trois sous-directions, à savoir le laboratoire central de l'environnement, la compagnie d'intervention contre les pollutions du milieu marin et lagunaire et la sous-direction des affaires administratives et financières.

Les expertises et diverses interventions du Centre Ivoirien Anti-Pollution sont, entre autres, l'Évaluation environnementale, la lutte contre les phénomènes d'invasion des milieux aquatiques (végétaux flottants), le bilan de pollution des unités industrielles, la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pollution accidentelle par les hydrocarbures, la contribution à la mise en œuvre du programme de lutte contre l'érosion côtière, l'élaboration de la carte de sensibilité du littoral en cas de pollution par les hydrocarbures, l'encadrement, la formation, la sensibilisation, la contribution au projet d'aménagement du carrefour de l'Indénié (Abidjan) et de dépollution des baies et berges des lagunes.

Cette agence gouvernementale dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement, dispose, à cet effet, d'une Compagnie d'Intervention contre les Pollutions du Milieu Marin et Lagunaire, d'une Unité de Police Antipollution, d'une sous-direction de l'Inspection des Installations Classées et d'une division pour la Gestion des Sites Pollués et la Lutte contre les Végétaux Aquatiques Envahissants.

Au micro du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale, le Directeur général, Professeur Yapo Ossey Bernard, affirmait, à l'heure de présenter l'état des lieux aux citoyens et internautes ivoiriens, que les défis à relever en termes d'actes de pollution sur le territoire national, étaient principalement la lutte contre trois catégories de pollution : celle des eaux, dont les sources sont diversifiées, celle de l'air et celle de l'environnement avec la pollution plastique.

Avant d'arriver aux conséquences sur la situation sanitaire actuelle, le climat et la protection des vies humaines, le Directeur général n'a pas manqué de rappeler les dispositions prises par l'État pour agir contre les pollueurs de tout type. Les amendes de 1 à 100 millions et de 1 à 100 milliards de FCFA, les peines d'emprisonnement de un à six ans, et l'installation d'une unité de police antipollution témoignent de cette nouvelle dynamique d'intensifier la lutte pour la préservation de l'environnement.

Vis-à-vis des industriels, grande partie prenante de ce dialogue, le gouvernement ivoirien, à travers le CIAPOL, insiste sur le respect des mesures et des règles prévues par la loi. Au titre de leur installation sur le territoire, le Directeur général insiste sur l'importance de l'étude des impacts potentiels de l'activité sur l'environnement, l'établissement d'un plan de gestion environnemental agréé par le ministère de tutelle et l'obtention de l'autorisation d'ouverture auprès du CIAPOL.



Siège : Cocody, Riviera Attoban, non loin du Commissariat du 30^{ème} arrondissement
Téléphone : +225 27 22 52 43 34
Site internet : www.ciapol.ci
Facebook : Centre Ivoirien Antipollution/CIAPOL

Le SIGFU

Pour une meilleure gestion du foncier urbain



Le Système Intégré de Gestion du Foncier urbain (SIGFU), dispositif gouvernemental initié dans le cadre de la simplification et de la transformation digitale du foncier urbain, est porté par le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) et le ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques (MPPEEP).

Lancé le 18 août 2021, pour adresser la problématique de la lenteur dans l'accès aux informations et aux documents fonciers tels que l'Arrêté de Concession Définitive (ACD), le permis de construire ou les problèmes de fiabilisation et de sécurisation, la mise en place du SIGFU a pour objectif l'optimisation des pratiques, méthodes et outils dans le secteur.

Parmi les nombreuses réalisations à ce jour, on citera particulièrement, la production de données 3D issues des photographies aériennes acquises sur les zones du Grand Abidjan et Assinie, la dématérialisation de plus de 30 000 dossiers d'ACD et la numérisation de plus de 15 000 dossiers fonciers aboutis. Des résultats quantifiables grâce aux ateliers de production de données spatiales avec plus de 1200 plans de lotissements convertis et des centaines de plans géoréférencés.

Par ailleurs, la plateforme digitale de l'agence, véritable canal de suivi et de contrôle pour l'utilisateur, permet, outre le suivi du traitement de ses dossiers, d'obtenir des informations sur une procédure, les frais à payer selon le type et les spécificités de sa parcelle, la recherche de lotissements ou de lots agréés.

Toujours au nombre des acquis, la mise à disposition

d'une cartographie des zones à risques pour le Service de la Brigade d'Investigation et de Contrôle Urbain du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme contribue à favoriser un meilleur contrôle des chantiers de construction et à la sécurisation du cadre bâti.

Le ministère souhaite ainsi simplifier et accélérer le processus de délivrance des actes administratifs, sécuriser l'information foncière par la réduction drastique des conflits fonciers et des litiges et enfin, améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

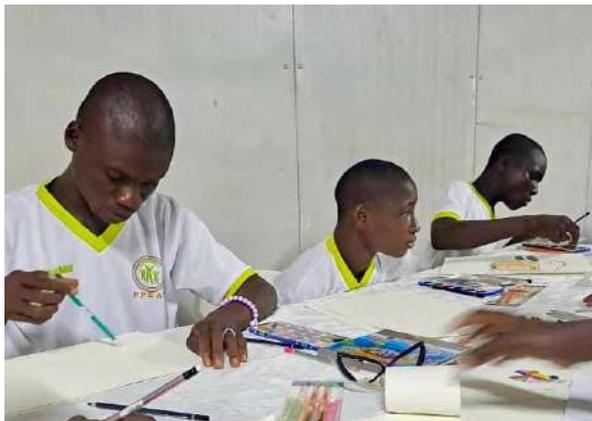
Le décret N°2021-862 du 15 décembre 2021, portant création du SIGFU l'institue comme l'outil de gestion administrative et informatique de la chaîne foncière urbaine. Le développement de ces activités participera à la régulation et à l'assainissement du secteur au profit des acteurs.



Siège : Plateau, Cité Administrative
Téléphone : 07 58 99 0817
Site internet : sigfu.gouv.ci

Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV)

Zéro enfant à l'écart



Sous la tutelle du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Programme de protection des enfants et adolescents vulnérables travaille principalement à la protection et à la réinsertion des enfants et adolescents en situation difficile.

Parmi les actions, l'on citera principalement la contribution à la définition et à l'instauration au niveau national d'un environnement protecteur de l'enfant, le développement de mécanismes de mise en œuvre par les acteurs étatiques et privés, d'initiatives pour la prévention et la réduction de toutes formes de violences, abus et exploitations qui affectent les enfants et adolescents, la coordination et l'évaluation de l'ensemble des projets des partenaires opérationnels intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant.

En effet, de jour comme de nuit, des opérations et visites terrains ont permis, à ce jour, non seulement aux agents du Programme, mais à la ministre également, de rencontrer les cibles dans leurs environnements respectifs. Les communes, villes et districts sont sillonnés pour ramener ces enfants et adolescents dans les milieux de vie et d'éducation propices. Pour ce faire, l'État ivoirien, à travers les différents politiques et projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement des populations, s'est considérablement investi pour la construction et l'équipement de structures d'accueil, d'accompagnement et d'encadrement. Au titre du PSGouv 2, sont d'ailleurs en cours, la construction, la réhabilitation et l'équipement de plus de 40 centres sociaux.

L'opération « Zéro enfant en situation de rue » sert de cadre à la mise en œuvre effective de ces missions terrains réalisées en vue de récupérer, dans l'immédiat, les enfants interpellés. Dès les premières heures de leur récupération, une équipe composée de plusieurs médecins (pédiatres, généralistes, psychiatres, psychologues, notamment) les examine et les confie aux éducateurs sociaux.

Une méthode favorable à l'identification de l'élément déclencheur responsable de leur situation actuelle comme l'impossibilité de cohabiter avec un parent alcoolique, les violences permanentes ou la séparation des parents. Le programme « Strong Families » permet d'installer un dialogue entre ces enfants et leurs familles afin de leur faciliter le retour au domicile familial.

« Parmi ces enfants, certains seront scolarisés, formés à des métiers d'apprentissage, d'autres rejoindront leur famille, et pour certains ils seront débarrassés de l'utilisation des produits nuisibles », confie la ministre Nassénéba Touré. Et d'ajouter que « c'est notre combat à tous pour que les Ivoiriens soient en sécurité, notre sécurité à tous est liée à la sécurité de ces enfants qui doivent nécessairement être réinsérés dans le tissu social ».

Ce sont plus de 10 000 enfants en situation de rue qui ont été identifiés dans la période de 2020 à aujourd'hui, dans le District d'Abidjan et dans les 10 régions de Côte d'Ivoire. Nassénéba Touré en appelle à la contribution de tous pour dénoncer par appel gratuit au 116 et au 1308 tous les enfants en situation de rue.

PPEAV



**Siège : Man, Côte d'Ivoire · Odienné, Côte d'Ivoire ·
Abidjan, Côte d'Ivoire
Téléphone : 116 / 1308
Site internet : ppeavci.org**

La Direction Générale des Impôts

Optimiser le système fiscal au profit de l'économie et des populations

Dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres, la Direction générale des Impôts (DGI), sous-tutelle du ministère des Finances et du Budget, est l'Administration publique chargée de l'établissement, du contrôle et du recouvrement des impôts et taxes en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne la fiscalité intérieure.

Comprenant une Inspection générale des Services fiscaux, des Directions centrales, des Services rattachés et des Services extérieurs, elle comporte trois sous-Directions, à savoir la Sous-Direction de la Législation, la Sous-Direction de la Coopération fiscale internationale et la Sous-Direction des Publications et de la Documentation.

Au titre des acquis en 2024, la DGI a réalisé au premier trimestre 2024, 98% de ses objectifs de recette, soit 913,1 milliards FCFA pour un objectif de 931,2 milliards FCFA. Au deuxième trimestre, c'est un recouvrement de 1235,7 milliards FCFA qui a été atteint, pour un objectif de 1314,7 milliards FCFA soit un taux de réalisation de 94%.

Les réformes majeures engagées ces dernières années sous l'impulsion du ministère de tutelle sont, notamment, la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises intervenue en 2021 et celle des impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères à la charge des salariés adoptée en 2023.

En ce qui concerne le système fiscal ivoirien, le dispositif fiscal ivoirien comporte quatre régimes d'imposition qui peuvent se définir comme des modalités d'imposition selon un ensemble de dispositions fiscales homogènes applicables à des natures d'impôts précis et à des contribuables spécifiés selon le critère du chiffre d'affaires.

Classés en deux grandes catégories, les régimes réel et forfaitaire dissocient les acteurs au niveau du paiement, selon le chiffre d'affaires de leurs entreprises. Ainsi, au régime réel, le régime du réel normal d'imposition (chiffre d'affaires TTC au-dessus de 500 000 000 de francs) et le régime du réel simplifié d'imposition (chiffre d'affaires toutes taxes incluses compris entre 200 000 000 et 500 000 000 de francs). Au régime forfaitaire, le régime de l'entrepreneur (taxe communale de l'entrepreneur et taxe d'État de l'entrepreneur entre 5 000 000 et 50 000 000) et le régime des microentreprises (chiffre d'affaires TTC compris entre 50 000 000 et 200 000 000 de francs).

Par ailleurs, le gouvernement a institué, cette année



2024, le prélèvement bancaire comme seul mode de paiement des impôts et taxes pour les entreprises ayant plus de 200 millions de chiffre d'affaires ou payant au moins 50 millions de FCFA d'impôt

Pour le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, cette mesure qui vise à optimiser le recouvrement des impôts et taxes, vient pallier les dysfonctionnements générés par les autres modes de paiement.

Pour le troisième trimestre de l'année, les objectifs de recette sont fixés à 1 116,4 milliards, soit 2025,6 milliards de plus par rapport au chiffre du troisième trimestre 2023.

Globalement, la Côte d'Ivoire, avec un taux de pression attendu de 14,4% du PIB en 2024, attend, selon le directeur de cabinet adjoint du ministère des Finances et du Budget, Bamba Vassogbo, un relèvement de 0,5 point de pourcentage annuel, de 2024 à 2026.



Tél. : 27 20 21 10 90 / 800 88 888

Siège : Plateau, Cité administrative

Tour E, 10^{ème} étage

Site internet : www.dgi.gouv.ci

GUDE-PME

La matérialisation de l'engagement de l'État ivoirien aux côtés des entrepreneurs



Dans l'ambitieuse Vision 2030, du Président de la République, Alassane Ouattara, dénommée « Une Côte d'Ivoire solidaire », l'État ivoirien vise la transformation structurelle de l'économie nationale. Dans ce programme, le secteur privé est un allié qui se positionne comme le fer de lance du développement économique et social d'une Côte d'Ivoire prospère et solidaire.

Créé par ordonnance le 26 janvier 2022, le Guichet Unique de Développement des PME (GUDE-PME), dont les activités ont été lancées le lundi 19 décembre la même année, a pour principale mission de soutenir les entrepreneurs et porteurs de projets en les accompagnant le long de leur cycle de vie.

Avec ses filiales, la Société d'État Côte d'Ivoire PME (CIPME) et la Société de Garantie des crédits aux PME (SGPME), le GUDE-PME propose une gamme complète de services destinés à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises ivoiriennes. De l'accompagnement stratégique à l'accès au financement, en passant par la formation et le développement des compétences.

En 2022, avec 5 562 entreprises accompagnées, l'Agence réalise un taux de 97% en performance. En 2023, ce sont 7000 PME dont 60% appartenait aux jeunes, qui ont été accompagnées, avec notamment 388 missions de soutien à la facilitation de l'accès aux financements et au développement des marchés publics et privés.

Pour 2024, le gouvernement prévoit l'accompagnement de plus de 8 000 entreprises. Selon Yaya Ouattara, le Directeur général, en termes de perspectives, c'est un plan stratégique visant à accompagner 80 000 PME en cinq ans et à lever un financement de 160 milliards FCFA sur la même période, qui est élaboré. Une stratégie quinquennale qui prévoit, dans la même dynamique de croissance économique, la création et l'amélioration de 705 000 emplois.

À moyen et long termes, il s'agit d'en faire un acteur du progrès national, à travers la consolidation des chaînes de valeur, le progrès social et un meilleur accès à l'emploi formel de qualité pour les jeunes et les femmes.

Le GUDE-PME travaille à accélérer la régionalisation et le développement des chaînes de valeur, participer au développement d'une culture entrepreneuriale en devenant l'épicentre du soutien et du financement de l'innovation.





INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE

CGRAE

CAISSE GENERALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ETAT

REGIE PAR LA LOI N° 99-476 DU 2 AOUT 1999
CREEE PAR LE DECRET N° 2012-367 DU 18 AVRIL 2012

LA RETRAITE

Votre plan retraite, nous y travaillons au quotidien pour qu'il soit disponible au moment où vous en avez le plus besoin.



LA COMPLÉMENTAIRE

Profitez de 2 pensions lors de votre départ à la retraite grâce au nouveau régime de la Complémentaire.

L'IPS-CGRAE

Une institution citoyenne au service des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire.



Pour plus d'informations

www.cgrae.ci

Lucarne

Santé

Approvisionnement en sang et disponibilité des poches de sang en Côte d'Ivoire

Le Centre National de Transfusion Sanguine, en abrégé « CNTS », dirigé par le Professeur Yassongui Mamadou Sékongo, était l'invité de la tribune hebdomadaire d'informations du CICG, le mardi 09 juillet 2024.

L'occasion pour lui de présenter aux journalistes et internautes connectés, la situation actuelle en termes d'approvisionnement en sang, sur l'étendue du territoire, mais également de sensibiliser les citoyens, au don de sang. Car le besoin en poches, pour l'année 2024 est estimé à 300 000 soit 1% de la population ivoirienne.

Toutefois, il convient de rappeler que les nombreux efforts du Gouvernement ivoirien pour l'amélioration de la collecte et de la disponibilité du sang ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de 60% en 2020 à 94% à ce jour, de taux de satisfaction. La poche de sang, dont la production coûte, en moyenne 50 000 FCFA à l'État, est aujourd'hui accessible au prix de 3 000 FCFA, pour le bien-être de tous les Ivoiriens. Ce sont 32 structures transfusionnelles qui sont actives en Côte d'Ivoire pour le prélèvement, la préparation des produits sanguins, le stockage et la distribution.

Avec une durée de conservation entre cinq et quarante-deux jours, le CNTS exhorte les populations à faire preuve de solidarité et à s'acquitter de ce



Pr. Yassongui Mamadou Sékongo,
Directeur du CNTS

devoir civique qui sauve des vies. À cet effet, des avantages sont prévus et perçus par tout donneur régulier de sang, sur toute l'étendue du territoire. Des actions pour motiver les Ivoiriens à s'y investir. Le Gouvernement en donne l'exemple, avec l'institution tous les trois mois, depuis juin 2024, d'une campagne de don de sang.

Par ailleurs, un numéro vert, le 143, a été mis en place pour la dénonciation de tout acte d'abus dans le cadre de la collecte ou la distribution des poches de sang.

Pour Dr Yassongui Mamadou Sékongo, le don de sang est une

satisfaction morale. Il garantit la santé, invitant tous les citoyens à être des ambassadeurs du don de sang.

À juin 2024, 140 000 poches avaient déjà été collectées. L'objectif est d'atteindre 300 000 poches.

Le CNTS a développé une politique de mutualisation de tous les stocks de sang pour minimiser les tensions. « Notre combat est de constituer des stocks de sang équilibrés pour tous les groupes sanguins pendant au moins dix jours », a ajouté le Directeur général.

Sécurité

La lutte contre la Cybercriminalité

La Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) traite, en moyenne, 4 500 à 5 000 plaintes par an, en Côte d'Ivoire.

Dans la commission de l'infraction, là où les technologies et les réseaux prennent une part déterminante, notamment les cas de cybercriminalité pure ou d'usage de technologies complexes par les contrevenants, l'investigation en cybercriminalité est la compétence de la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité - PLCC.

Née d'un accord de coopération entre l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et la Direction générale de la Police en 2021, la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité a pour missions d'assister les victimes et de mener la répression concernant, entre autres, l'atteinte aux personnes physiques et morales, aux biens, aux organismes de l'Etat.

Le Colonel major Moussa Ouattara de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité était l'invité du Gouv'Space du jeudi 16 mai 2024 pour discuter avec les utilisateurs ivoiriens du réseau social X, du fonctionnement et de la politique de lutte contre la cybercriminalité en Côte



Colonel Major Moussa Ouattara de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT)

d'Ivoire. À l'en croire, la PLCC a procédé, en 2023, dans le cadre de l'assistance aux victimes, un de ses champs d'action sur les réseaux sociaux, aux retraits de plus de 280 vidéos compromettantes, à la suppression de plus de 1600 comptes avatars, et à la restauration de près de 2000 comptes.

À la fin du premier semestre 2024, ce sont plus de 8 000 plaintes des citoyens qui ont été enregistrées.

La Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) est en droit d'agir pour toute victime d'infraction sur les réseaux sociaux, que ce soit pour le gouvernement, l'opposition, les entreprises, les opérateurs économiques,

les citoyens...

Sur les réseaux sociaux, la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité a pour missions d'assister les victimes, et de mener la répression concernant, entre autres, l'atteinte aux personnes physiques et morales, aux biens, aux organismes de l'État.

Elle est également présente sur le terrain pour communiquer sur ses actions en vue de sensibiliser les populations et pour faire des formations en direction de professionnels.

Dans le cadre de ses missions, elle coopère avec le secteur privé ivoirien et des services de police à l'international.

À la loupe

Le gouvernement à la rencontre des populations

ÉTAPE DU DISTRICT DES LACS

Le vendredi 14 juin 2024, Amadou Coulibaly, Ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, et la directrice du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale, Awa Dosso, se sont rendus à Dimbokro, chef-lieu du district des Lacs à la rencontre des populations.

Au menu des échanges, les acquis et préoccupations des populations des régions du N'Zi, de l'Iffou, du Bélier et du Moronou sur les actions réalisées par le gouvernement pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Retour sur quelques questions et réponses clés de cette activité d'échanges.

Quels sont les moyens de recensement des indigents auprès des services CMU ? Comment le malade bénéficie-t-il des 70% pris en charge par l'État, en médicaments ou en espèce ?

(M. DJÉ, Professeur d'Allemand à Bocanda)

Pour le recensement des indigents auprès des services CMU, une enquête de niveau de pauvreté est menée par l'Institut National de la Statistique (INS) dans les villages, suivie d'un questionnaire pour la classification par catégorie des indigents.

Au niveau de l'accès aux prestations, lorsqu'un assuré CMU va dans un centre de santé public, on lui donne un bon d'accès pour aller en consultation. Après quoi, le médecin dresse une liste de médicaments. Quels que soient la prestation et les coûts des médicaments, le patient ne paye que sa part de 30 % en vertu du système modérateur.

Il y a également le cas des indigents, des handicapés ou des personnes en difficulté financière



qui écrivent directement à la CNAM pour présenter leur cas. La CNAM va donc commettre un assistant social pour aller dans cette famille faire une enquête dont le rapport est dressé par la suite. Si le rapport est en faveur d'une prise en charge, alors on met ces personnes dans le cas des indigents pour qu'elles soient bénéficiaires de prestations gratuites à 100%.

Par exemple, tous les prisonniers, les handicapés, les pensionnaires des centres des aveugles, les pupilles de l'État, ainsi que tous les bénéficiaires des filets sociaux sont éligibles au régime d'assistance médicale. (Par Mme Akissi Olive Yao, Directrice régionale de la Protection sociale dans le N'Zi et M. le représentant du Directeur Général de la CMU)



Comment se fait l'employabilité de la Jeunesse avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), d'autant plus qu'on n'arrive pas à avoir une véritable lecture sur le terrain ? (Nibio Guy Landry, Leader de Jeunesse dans le département de Toumodi)

Le problème est quasiment le même partout. Très peu de jeunes vont vers l'Agence Emploi Jeunes. Très peu savent comment l'AEJ fonctionne. Dans nos chefs-lieux de région, l'AEJ est installée, mais la plupart des jeunes ne savent pas où se situe l'Agence. Comment vous voulez que ça marche ? Dans sa politique de développement de l'employabilité, l'État a mis en place plusieurs mécanismes. Il y a des AGR (Activités génératrices de revenus) des subventions de 250 000 FCFA non remboursables, des Fonds

d'appui au secteur informel, prêts allant jusqu'à 2 000 000 FCFA, le financement des projets structurants qui vont jusqu'à un maximum de 50 millions de FCFA (Installation de fermes, de petites unités de production) après avoir bénéficié de formation, des formations complémentaires, à travers des bourses, pour vous permettre de vous installer. Par exemple, avec votre diplôme en langue, vous voulez enseigner. En cas d'indisponibilité d'offres en enseignement, l'AEJ pourrait vous former pour que vous soyez guide en tourisme. Les jeunes aiment plutôt l'argent des hommes politiques. Ce qui les asservit davantage. Et pourtant, le Président de la République leur donne la possibilité d'acheter leur liberté, à travers l'Agence Emploi

Jeunes afin de faire d'eux de bons citoyens. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement)

J'ai fait venir le Ministre Mamadou Touré à Toumodi afin de permettre aux jeunes de s'inscrire à l'AEJ. Mais, peu sont les jeunes qui se sont engagés. Il y a parfois des parents qui viennent me voir pour plaider pour leurs enfants, ce n'est pas possible. J'ai demandé à la dernière maman qui est venue me voir de dire à son enfant de venir lui-même. Il faut porter vos problèmes, vos préoccupations et travailler vous-mêmes à y trouver des réponses. L'État est à votre disposition. (Raymonde Goudou, Ministre-Gouverneur du District autonome des Lacs)

Pourquoi à Toumodi, il y a des coupures intempestives d'eau et d'électricité en dépit des infrastructures mises en place par l'État ? (Mme Allali Angèle, Représentante politique à Toumodi)

À propos des coupures d'eau, l'État a réalisé au moins 500 pompes à pied pour permettre à la population d'avoir de l'eau potable. Il y a également du travail qui a été fait dans la réserve du N'Zi.

Des investissements ont été faits, des transfos ont été acquis. Il faut juste les mettre en marche pour que les installations fonctionnent de façon efficiente. Il y a également une usine de traitement d'eau qui a été installée, mais qui n'est pas encore fonctionnelle. Quand elle sera mise en marche, elle pourra apporter davantage d'eau pour pouvoir satisfaire les populations. (M. Amani, Représentant du ministère en charge de l'Hydraulique)

Il y a enfin les questions d'orpaillage qui ont pour conséquence de drainer du sable dans le lac. De sorte que le lac étant rempli de terre, la quantité d'eau qui devrait servir les populations est réduite. À cause des produits qui sont utilisés, il y a des pollutions en métaux lourds. Le lac étant empoisonné, les poissons, les hommes également tombent malade du fait de la consommation de cette eau polluée.

Pour ceux qui voyagent, regardez, toutes nos localités sont électrifiées. Parce que l'ambition du Président est d'électrifier tous les villages de plus de 500 habitants.

Mais en même temps, je vais faire une autre observation. Au moment du Recensement général de la population, il y en a qui étaient réfractaires. Ils ne se sont pas fait recenser. Quand on regarde sur papier, vous



(...) L'État a réalisé au moins 500 pompes à pied pour permettre à la population d'avoir de l'eau potable. (...)

avez moins de 500 habitants. Le village d'à côté a plus de 500 habitants. Quand vous-mêmes vous regardez, vous savez que vous êtes plus nombreux qu'eux. Mais, ce que nous on regarde, c'est ce qui est sur papier. Il faudrait vous intéresser davantage à ce que fait l'État pour vous. C'est avec vous que nous travaillons à élaborer les politiques publiques. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement)

Qu'est-ce que le Gouvernement peut faire pour arrêter cette flambée des prix des produits manufacturés ? À quand la baisse des coûts de l'électricité ? (Nanan Kotiô, Chef du village d'Ahua, porte-parole des Chefs traditionnels)

Il y a plusieurs produits manufacturés, mais le

Gouvernement a décidé de plafonner les prix de certains produits de grande consommation, même si cela va contre la libéralisation. C'est en principe le marché qui décide de fixer les prix. Mais, le rôle du Gouvernement, c'est d'être aux côtés des populations. Et, dans ce cadre, il y a un certain nombre de produits manufacturés, dont les prix ont été plafonnés. Le rôle des Inspecteurs, c'est donc d'aller sur le terrain pour s'assurer que les prix qui ont été affichés sont respectés. Il faut donc le contrôle citoyen pour faire en sorte que tous les commerçants respectent les prix plafonnés.

Madame l'Inspecteur, il serait bon que vous affichiez au niveau de la Direction régionale tous les produits manufacturés dont les prix sont plafonnés. Il s'agit notamment des produits de grande consommation et de première nécessité (Pain, riz, huile, lait, sucre, savon, gasoil, essence...). Des produits subventionnés par l'État pour que le prix ne dépasse pas un certain seuil. Après, c'est la liberté du consommateur d'acheter ou pas un produit dont le prix n'est pas plafonné.

En ce qui concerne l'électricité, l'État vend l'électricité à perte. Le prix de fabrication d'un kilowattheure de courant est à 89 FCFA, et il était revendu à 75 FCFA avant l'augmentation, il y avait un gap de 14 FCFA. Aujourd'hui, avec l'augmentation, il est revendu à 86 FCFA, toujours avec un gap de 3 FCFA.

Dans sa politique d'amélioration des conditions de vie des populations, le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, a étendu le réseau électrique. Mais ce gap ne cesse d'augmenter.

Le SMIG était de 35 000 FCFA, aujourd'hui, il est à 75 000 FCFA. Les indemnités de logement des fonctionnaires ont été augmentées de 20 000 FCFA, alors qu'elles étaient restées inchangées depuis 1999. Les primes de transport ont été augmentées.

Le Président a augmenté les allocations familiales. Avant, c'était à 2 500 FCFA par enfant et par mois. C'est passé à 7 500 FCFA par enfant et par mois. Alors que c'était bloqué depuis 1960.

Dans la même année 2022, on nous a donné la prime annuelle, le 13e mois. Mais, on a oublié tout cela. Même les pensions des retraités dans le privé ont connu

une revalorisation de 5%. Les salaires dans le privé ont connu une augmentation de 9 à 18% en fonction des catégories auxquelles vous appartenez.

Avec les revalorisations des indices, il y en a qui ont eu des augmentations de 150 000 FCFA sur leur salaire. Les ingénieurs qui sont ici le savent. Les médecins ont eu plus de 150 000 à 200 000 FCFA sur leur salaire.

Et donc, avec ces différentes augmentations, la population augmente également son train de vie en s'achetant des appareils (ventilateurs, climatiseurs, réfrigérateurs...) qui augmentent

Le SMIG était de 35 000 FCFA, aujourd'hui, il est à 75 000 FCFA. Les indemnités de logement des fonctionnaires ont été augmentées de 20 000 FCFA, alors qu'elles étaient restées inchangées depuis 1999. Les primes de transport ont été augmentées. Le Président a augmenté les allocations familiales.

la consommation de l'électricité. Le prix du kilowattheure n'a pas augmenté de plus de 10%. Mais, ce sont nos habitudes de consommation qui ont changé. La responsabilité nous revient donc de contrôler nos consommations pour être à l'abri de mauvaises surprises. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement)

Ma question est relative aux infrastructures routières dans la région. Au cours du Conseil des ministres du 3 février 2021, le Gouvernement a annoncé la construction de ponts métalliques dans plusieurs localités du pays. Au titre de ce projet, des ponts devaient être construits dans des localités du département de l'Iffou. Mais, un an après, depuis neuf mois, tout est arrêté. (Nanan Attoh Yapi III, responsable régional de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels du District des Lacs)

En toute modestie, lorsqu'on vient dans une localité, on ne sait pas tout. L'histoire de l'interruption de ces travaux, c'est vous qui nous l'apprenez. D'où l'intérêt de cet exercice. Venir trouver la population dans sa localité, son milieu de vie afin d'apporter quelques éléments de réponse à des préoccupations.

Mais, j'en parlerai au ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier et au Directeur régional de l'AGEROUTE pour apporter des réponses idoines.

À propos de l'arrêt des travaux du pont métallique, un représentant du ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier pourra vous donner les premiers éléments de réponse. (Amadou Coulibaly, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement).



ÉTAPE DU DISTRICT DU BAS-SASSANDRA

Le dimanche 21 juillet 2024, Échanges Citoyens a posé ses valises à San Pedro, Chef-lieu de district pour quatre heures d'échanges directs et sans faux-fuyants avec les populations.

Plus de 300 citoyens de la Nawa, de San Pedro et du Gbôklè se sont entretenus avec l'administration publique décentralisée, le Ministre Gouverneur du district et M. Amadou Coulibaly, Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, en présence de Madame Awa Dosso, Directrice du CIGG.

Retour sur 05 questions clés de cette activité interactive.



Dans la région de San Pedro, les chefs de terre, les chefs traditionnels, les chefs de village sont inquiets à propos de l'ADU. Nous n'avons certes pas besoin d'être consultés par l'État avant de prendre sa décision, mais nous avons besoin de comprendre cette affaire. (Chef traditionnel de San Pedro)

Chefs traditionnels, votre pouvoir ne vous a nullement été arraché. C'est vous qui signez en dernier ressort l'Attestation de droit d'usage coutumier (ADU). Votre inquiétude qui est que l'ADU est signée par le ministère de la Construction n'est pas du tout fondée. Le gouvernement ne vous a pas arraché ce pouvoir de signature. L'ADU ne peut être produite sans votre avis. (Philippe Légré, ministre-gouverneur du District autonome du Bas-Sassandra).

Une fois que le lotissement est approuvé, l'acquéreur peut aller à l'ACD après votre signature (...) On a juste réduit les capacités de fraude afin d'éviter que votre image soit ternie inutilement.

Sur l'ADU, les choses sont très claires. Le document est généré, et c'est vous qui le signez. Une fois que vous signez, il n'y a plus rien à faire. Les bornages contradictoires et autres sont faits en amont. Une fois que le lotissement est approuvé, l'acquéreur peut aller à l'ACD après votre signature.

Je voudrais inviter les chefs à prendre le décret qui sera publié au Journal officiel pour voir tout le processus afin de ne plus se laisser manipuler par les rumeurs. On a juste réduit les capacités

de fraude afin d'éviter que votre image soit ternie inutilement. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement)

Chères autorités, alors que le loyer est de 3 500 FCFA à l'INP-HB et de 5 000 FCFA dans les autres cités universitaires, nous payons ici 8 000 FCFA/lit), nous percevons pourtant les mêmes bourses de 240 000 FCFA pour le 1er cycle et 480 000 FCFA pour le 2nd cycle.

Nous plaillons également pour une adéquation entre le fonctionnement du centre médical de l'Université de San Pedro et le CHR qui est juste en face. En effet, nous avons une infirmerie qui fonctionne de 8h à 18h. Mais, lorsqu'un étudiant a une urgence après 18h, il est obligé de se rendre au CHR où il lui est demandé de déboursier de l'argent pour se faire soigner (Amadou Camara, Étudiant-Ingénieur Université de San Pedro)

La préoccupation que vous posez relève du CROU (Centre régional des œuvres universitaires). Vous devez donc la poser au CROU par le truchement de vos délégués. En tant qu'agent communautaire, je ferai le retour de votre préoccupation au DR de la Santé afin qu'il puisse organiser une rencontre entre le CHR et l'Université afin mettre en place un mécanisme pour la prise en charge des étudiants



malades aux heures de fermeture de l'infirmerie de l'université (Kouladé Lucien, représentant du Directeur régional de la Santé)

Pour ce qui est des loyers, vous êtes dans un cadre somptueux. Vous parlez de loyers de 5 000 FCFA. Mais quand vous regardez où vous vivez, avec vos vestes, cravates, chemises blanches, vous avez combien d'étudiants qui ont ce standing ? Parfois, il faut savoir analyser les situations. Tout ne se résume pas au numéraire. Il faut regarder tout ce qu'il y a derrière. Le président de l'université, qui est un passionné de son université, nous a fait marcher des kilomètres et des kilomètres.

On a tout parcouru. On a vu la bibliothèque virtuelle qui sera opérationnelle bientôt. on a vu votre bibliothèque physique. On a regardé l'Auditorium où vous pouvez faire du télé-enseignement. Un Auditorium d'un luxe impressionnant de 700 places. Les deux bibliothèques de 1 200 places. Et vous avez le Wi-Fi. Le menu du réfectoire est également très attrayant. Vous êtes dans une université où on vient de nous annoncer que vous passez les concours des grandes écoles. Vous avez une chance inouïe. Il faut la saisir. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement)

Je suis certes fonctionnaire (professeur de Sciences Physiques), mais également planteur à mes heures libres. Nous avons connu une baisse drastique du coût de l'hévéa (à peine 350 FCFA/kg). À l'image du binôme café-cacao qui est soutenu par un prix garanti, nous plaçons aussi pour que le prix du binôme Hévéa-Palmier à huile soit garanti à au moins 500 FCFA le kilogramme. (Daho Mamadou, Vice-président du Conseil régional de San Pedro)

Quand vous regardez le mécanisme de fixation de prix, le cacao n'est pas subventionné. C'est une erreur de le penser. C'est plutôt le Chef de l'État

qui s'est engagé à payer 60% du prix CAF (le prix qui est fixé à l'international) aux producteurs. Plusieurs polémiques avaient alimenté l'actualité à un certain moment, indiquant qu'au Cameroun, le kilogramme de cacao est à 5 000 FCFA. Mais nous n'avons pas le même mécanisme de fixation de prix. Ici, le Conseil du café cacao a une forme de garantie qui est prélevée et qui permet de respecter cet engagement du Chef de l'État quand les coûts chutent de façon drastique.

L'hévéa a, quant à lui, un coût qui connaît des hausses, comme tous les cours des matières premières. L'hévéa est adossé aux cours du pétrole, d'autant plus qu'il concerne la fabrication de tout ce qui est pneumatique, caoutchouc, parce que ça se fait aussi avec du pétrole.

L'engagement de l'État est de faire en sorte qu'il y ait un prix minimum qui soit payé aux producteurs, qui leur permet de vivre. C'est pratiquement la même situation dans la filière anacarde où on s'arrange pour fixer un prix plancher en dessous duquel les acheteurs ne peuvent pas descendre pour pouvoir garantir un certain revenu aux producteurs.

Je reste convaincu que ce prix peut évoluer quand on regarde la conjoncture mondiale actuelle, avec l'évolution des cours du pétrole, on va se rabattre, certainement sur l'hévéa pour produire du caoutchouc. Ça pourra faire monter le prix. Je comprends la détresse des producteurs, mais une fois de plus, ce n'est pas nous qui fixons les prix à l'international. Nous sommes tenus jusqu'à ce que nous maîtrisons la filière de transformation. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement)



L'engagement de l'État est de faire en sorte qu'il y ait un prix minimum qui soit payé aux producteurs, qui leur permet de vivre.

En tant que jeune, j'ai remarqué que le taux de grossesses non intentionnelles (grossesse indésirée, à risque) a augmenté à cause des programmes télévisuels. Quelles mesures prend le ministre de la Communication pour avoir plus de programmes éducatifs dans nos télévisions ? Nous plaçons par ailleurs pour une subvention des activités du CNJCI au niveau local. (Bamba, Président du Conseil national de la jeunesse de Côte d'Ivoire CNJCI) C'est à vous les jeunes de passer le message de sensibilisation. Je serais heureux que vous en fassiez

votre cheval de bataille, puisque le Ministère de l'Éducation le fait, notamment pour ce qui est de pouvoir réduire les grossesses en milieu scolaire.

À propos des programmes télévisuels, nous sommes dans un pays démocratique où l'espace audiovisuel a été libéralisé. Il y a plusieurs chaînes de télé. C'est donc à vous de choisir les programmes qui vous apportent quelque chose. Sur la TNT, ces chaînes ont des programmes différents. Il y a des programmes très riches, qui sont des programmes de culture, qui sont des programmes éducatifs. J'encourage à suivre ces programmes-là. Car, je ne vois pas comment le Gouvernement peut prendre un texte pour réglementer l'utilisation des chaînes de télé dans les ménages. Si on le fait, c'est encore vous qui allez crier à la dictature. Aujourd'hui, on a libéralisé pour notre pays l'espace audiovisuel. Nous avons sept chaînes de télé.

Maintenant, pour la question des moyens, le Conseil national de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI) a une subvention qui s'élève à 100 millions de FCFA. Vous avez un président national de la CNJCI. C'est à lui de voir quelle est la répartition de cette subvention qui concerne tous les bureaux de CNJCI à l'échelle du pays. Vous avez en principe votre quote-part et c'est à vous de la gérer. Ne vous en faites pas. Avant que je ne quitte ici, je vais appeler le ministre de la Promotion de la jeunesse qui va appeler le président national pour en savoir davantage sur la répartition de cette subvention. Parce que quand vous posez le problème, ce que moi j'entends en résonance, c'est que le président national ne fait pas descendre la subvention. Il sera donc interpellé sur la question. Il faut aller à l'information et puis éviter des comportements de suspicion qui ne nous font pas avancer. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement)

Pour la lutte contre les grossesses non intentionnelles, le Gouvernement est notamment en train de multiplier les collèges de proximité, à travers le pays afin que les jeunes filles n'aillent plus loin de leur localité d'origine. (Philippe Légré, ministre-gouverneur du District autonome du Bas-Sassandra).

Ma seule préoccupation est relative à l'orpaillage clandestin qui fait rage à Sassandra. Il se pose en effet la problématique de la pollution de l'eau du fleuve Sassandra due aux produits (cyanure) utilisés par ces orpailleurs (Nado Narcisse, Vice-président du Conseil régional du Gbôklè)



Pour l'orpaillage clandestin, nous avons notre responsabilité. Nulle part un orpailleur ne s'installe si un détenteur de droit coutumier ne lui a pas permis de s'installer. C'est facile après d'accuser l'État d'empêcher, d'obliger l'État à mettre des ressources qui auraient pu servir ailleurs. On a créé une brigade spéciale de lutte contre l'orpaillage. Mais si vous ne donnez pas vos terres pour faire l'orpaillage, est-ce qu'on a besoin de créer une brigade de lutte contre ce fléau ?

Sur la question de l'orpaillage, l'État va continuer à faire sa part. Mais, nous pouvons, nous-mêmes, dans notre prise de conscience, dans notre responsabilité, réduire les efforts de l'État dans ce domaine. (Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du Gouvernement)

Pour corroborer vos dires, il y a des orpailleurs clandestins qui ont fait disparaître une île dans le fleuve Sassandra. Et ce, avec la complicité des chefs qui disent bénéficier

Pour l'orpaillage clandestin, nous avons notre responsabilité. Nulle part un orpailleur ne s'installe si un détenteur de droit coutumier ne lui a pas permis de s'installer. C'est facile après d'accuser l'État d'empêcher, d'obliger l'État à mettre des ressources qui auraient pu servir ailleurs.

d'infrastructures sociales de base (dispensaire, école) construits par ces orpailleurs. Et pourtant, le Gouvernement met tout en œuvre pour des actions de développement dans ces localités. Nous voulons donc compter sur le corps préfectoral pour nous aider à sensibiliser les populations sur les méfaits de ce fléau (Philippe Légré, ministre-gouverneur du District autonome du Bas-Sassandra)

ECHANGES CITOYENS

Le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) a initié un cadre de discussion dénommé «Échanges Citoyens», avec les populations dans leur milieu de vie, sur des thématiques de leur quotidien, pour s'imprégner de l'impact des projets et programmes du gouvernement sur les populations de diverses catégories socioprofessionnelles.

DISTRICT DES MONTAGNES • 10 MAI 2024 • UNIVERSITÉ DE MAN



1- Ministre de la Communication, Amadou Coulibaly / 2- Président du Conseil régional du Tonkpi, Albert Mabri Toikeusse / 3- Ministre, Gouverneur du District des Montagnes, Albert Flindé / 4- Préfet de région de Man / 5- Président du Conseil régional du Guémon, Serey Doh, Directrice du CICG, Awa Dosso et Préfet / 6- Photo de famille

DISTRICT AUTONOME DES LACS • 14 JUIN 2024 • COMPLEXE HÔTELIER DU N'ZI (DIMBOKRO)



1- Photo de famille avec les chefs coutumiers. / 2- Ministre de la Communication, Amadou Coulibaly. / 3- Ministre, Gouverneur du District des Lacs, Raymonde Goudou-Coffie.

DISTRICT AUTONOME DU BAS-SASSANDRA • 21 JUILLET 2024 • UNIVERSITÉ DE SAN PEDRO



1- Amadou Coulibaly, Ministre de la Communication et Philippe Légré, Ministre Gouverneur du District du Bas-Sassandra. 2- Photo de famille avec le Ministre Gouverneur, la Maire de San-Pedro, le Ministre de la Communication, la Directrice du CIGG, le Préfet de région et le Président de l'Université de San-Pedro. / 3 Intervenants. / 4- Enrôlement à la CMU.

Le développement, c'est Ici

L'accélération de la sécurisation foncière rurale



Le Projet d'Amélioration et de Mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale (PAMOFOR)

- **48 269** certificats fonciers ont été délivrés.
- **31 144** contrats agraires ont été signés entre exploitants et propriétaires terriens.

Les acquis majeurs de l'AFOR

- **57 171** certificats fonciers délivrés en 2024 contre 3 920 en 2016.
- **660 184** hectares ont été certifiés et sécurisés.
- **5 325** territoires de villages ont été délimités et bornés sur 8 576 villages que compte le pays.
- **31 144** contrats agraires conclus contre aucun avant la création de l'AFOR.

Le Gouvernement multiplie les initiatives pour éradiquer le paludisme



● 27 juin 2024

La 5^e campagne nationale de distribution gratuite de Moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (Milda) lancée à Yakassé-Mé.

- **19 millions** de moustiquaires distribuées lors de la 4^{ème} campagne de distribution MILDA en 2021.
- **+ de 50%** de taux de réduction de la mortalité liée au paludisme de 2017 à 2023.
- **+ de 15 000** agents de santé communautaire s'occupent de la prise en charge des enfants vivant dans des villages situés à plus de 5 Km d'un centre de santé.
- **+ de 3 milliards FCFA** Le coût de l'introduction du vaccin antipaludique dans le PEV.

Un meilleur accès à l'eau potable



- **170,250 milliards de FCFA** Le coût global du projet des 12 villes financé par Eximbank Chine.

- **100 milliards de FCFA** Montant des investissements pour mettre fin aux pénuries d'eau dans le District autonome des Lacs.

Usine d'eau potable qui exploitera la lagune Aghien

- **150 000 m³/jour** Capacité de production de cette installation.
- **22,3 milliards de FCFA** Coût du projet pour assurer, de façon durable, l'approvisionnement en eau potable en qualité et en quantité des populations du District autonome d'Abidjan.
- **Les communes à desservir** Cocody, Bingerville, Abobo, Yopougon et Plateau.
- **21,6 km** de canalisation d'adduction et de distribution d'eau potable seront réalisés.

L'amélioration continue des conditions de vie des populations



- **100%** de taux d'électrification visé à fin 2025.

- **2 049 202** ménages ont bénéficié de la baisse du tarif social à fin décembre 2023.
- **78%** de taux de couverture en hydraulique urbaine.
- **39** collèges ont été réceptionnés dont 12 au titre du C2D et 27 par les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre du PSGouv2, à fin décembre 2023.
- **53 306** tables-bancs ont été distribuées dont 9 300 dans les zones de fragilité.
- **769,155** tonnes de vivres distribuées à 4 989 cantines sur l'ensemble du territoire national.
- **229** Établissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC), 2 Hôpitaux Généraux (HG) et 1 Centre Hospitalier Régional (CHR) ont été réhabilités et équipés.

Le Gouvernement multiplie les actions pour assurer la stabilité du pays



Sur le plan militaire

- **1 300** militaires issus des Forces spéciales américaines, ivoiriennes et de plusieurs autres pays ont pris part, du 13 au 24 mai 2024, à l'exercice annuel Flintlock 2024.

Sur le plan social

- **29 991** Jeunes ont bénéficié des projets mis en œuvre dans les zones frontalières du Nord.
- **8 000** Acteurs du secteur informel bénéficiaires de subventions pour le développement de leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR).
- **5 413** Jeunes bénéficiaires de financement des AGR.
- **28** Projets structurants financés au profit de 280 jeunes bénéficiaires.
- **372** Micros et Petites Entreprises (MPE) financées au profit de 1 117 jeunes, etc.

Le Gouvernement renforce l'appui et l'encadrement des producteurs



Projet d'Appui au Développement du Secteur Vivrier (PADSV)

- **21 décembre 2023** Lancement du Projet d'Appui au Développement du Secteur Vivrier (PADSV) par le Premier Ministre à Bounafla, sous-préfecture de Bazré, département de Sinfra.
- **200 tonnes** de kits de production maraîcher remis aux producteurs.
- **+ de 274 hectares** de sites de production sous maîtrise totale de l'eau dans les District du Sassandra-Marahoué, de Yamoussoukro et la région du Gôh.

Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire (2PAU-CI)

- **16 février 2024** Lancement du Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire (2PAU-CI) à Gagnoa par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières.
- **170 milliards de FCFA** coût du 2PAU-CI.

L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme



Des avancées

- **La loi N°98-757** du 23 décembre 1998 portant répression des mutilations génitales féminines.
- **La loi N°2015-635** du 17 septembre 2015 qui fait obligation aux parents dont les enfants atteignent l'âge de 6 ans de les inscrire dans un établissement scolaire.
- **La nouvelle loi N°2019-570** du 26 juin 2019 relative au mariage a contribué à réduire les inégalités entre l'homme et la femme et à assurer la pleine protection de la famille.

Des fonds d'aide

Le Fonds femmes et développement est destiné aux femmes porteuses de projets. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) a permis à des centaines de milliers de femmes d'entreprendre et de devenir autonomes. Le programme Usines des Femmes de Côte d'Ivoire (USIFEM-CI) a été lancé en 2020.

Quelques chiffres

- **+ de 20 %** des entreprises formelles étaient dirigées par des femmes en 2022.
- **800 000** jeunes filles et femmes à risque ciblées dans les zones d'interventions du projet sur la période 2021-2024.

Le développement en chiffres



PROMOTION DU GENRE

51%

des apprenants dans l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont des filles.



SOLIDARITÉ

697 millions FCFA

Montant global du soutien de l'État aux populations déguerpies des quartiers de Boribana à Attécoubé et de Gesco à Yopougon, évalué sur la base d'une allocation forfaitaire à hauteur de 250 000 FCFA par ménage.



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

9 500 km

constituent présentement le réseau bitumé ivoirien contre 6 500 km en 2010.



RESSOURCES HALIEUTIQUES

84 000 Tonnes de poissons

projetées en production nationale en 2025, contre 55 522 tonnes en 2022 grâce, notamment, à la mesure de reconstitution intégrale du patrimoine halieutique national.

TRANSPORTS URBAINS

Échantillon : 1 300 personnes

- Moins de 35 ans (54%) / Plus de 35 ans (46%)

- Hommes (91%)

- Abidjan (63%) / Intérieur du pays (37%)

Mai 2024



En termes de préférence, aucun moyen de déplacement n'est vraiment majoritaire : le moyen de déplacement en commun est préféré à **52%** contre **48%** pour le moyen de déplacement privé. En revanche, lorsqu'il s'agit du moyen de déplacement utilisé, les transports en commun se démarquent avec 69% contre 31% pour le moyen de déplacement privé.

Les principaux moyens de transport utilisés régulièrement

- Le « gbaka » (**58%**)
- Les taxis (wôrô-wôrô) intra communaux (déplacement à l'intérieur d'une commune) (**51%**)
- Les VTC (Yango, Heetch, Uber, etc) (**50%**)
- Les taxis (wôrô-wôrô) inter communaux (déplacement d'une commune à une autre) (**48%**)
- Le bus (**39%**)

Les trois critères les plus pertinents lors du choix des transports urbains

Le prix



La sécurité dans le véhicule



Le temps d'attente



Les dépenses liées aux transports urbains en Côte d'Ivoire sont jugées onéreuses : **environ 8 répondants sur 10 (78%)** soutiennent que les dépenses liées aux transports urbains en Côte d'Ivoire sont **chères ou trop chères**.

Les trois principaux motifs d'usage des transports urbains

- Les déplacements professionnels (**71%**)
- Les déplacements liés aux courses (**62%**)
- Les visites à la famille et aux amis (**46%**)



Les transports privés sont mieux perçus par les enquêtés (avec **60%** de **perception positive**) par rapport aux transports en commun en Côte d'Ivoire (avec 26% de perception positive)



L'usage des transports urbains en commun en Côte d'Ivoire est jugé négativement dans l'ensemble. Hormis les 3 aspects ci-dessous (sur les 14 aspects évalués) :

- la facilité d'utilisation de la carte de bus (**77% positifs**)
- les investissements dans l'amélioration du réseau de transport (**59% positifs**)
- la fréquence de circulation des véhicules (**57% positifs**)



L'usage des transports urbains privés en Côte d'Ivoire est jugé positivement dans l'ensemble. Hormis les 6 aspects ci-dessous (sur les 16 aspects évalués) :

- la stabilité des prix (les prix ne changent pas au gré des conducteurs et autres personnes du secteur) (**65% négatifs**)
- le coût des trajets pour les VTC (Yango, Heetch, Uber, etc) (**63% négatifs**)
- le coût des trajets pour les taxis compteurs (**62% négatifs**)
- le coût de location de véhicule (**61% négatifs**)
- la facilité à recevoir la monnaie après paiement (**57% négatifs**)
- la fluidité de la circulation (**51% négatifs**)

Enfin, les deux priorités pour améliorer les transports urbains en Côte d'Ivoire, selon les répondants, concernent l'amélioration de la régularité et de la ponctualité des bus (44%) et la sanction des auteurs de mauvaise conduite (conduite en sens inverse, à vive allure, ...) (38%). Outre cela, les répondants souhaitent la régulation des prix du secteur (38%).



Représentant le Président de la République, Alassane Ouattara, le Vice-Président, Tiémoko Meyliet Koné, à la cérémonie de célébration des 20 ans de l'ASCAD le 29 février 2024, à Abidjan.



Représentant le Président de la République, Alassane Ouattara, le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, à l'édition 2024 de The Africa CEO Forum (ACF) le 16 mai 2024 à Kigali, au Rwanda.



Le Vice-Président, Tiémoko Meyliet Koné, au 15ème Sommet de l'Organisation de Coopération Islamique, le 05 mai 2024 à Banjul, en Gambie.



Le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, à la 12ème Réunion Annuelle du Partenariat de Ouagadougou (RAPO 2023), le 19 février 2024 à Abidjan.



Le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, à la 40ème Assemblée Générale Annuelle de la Conférence Internationale des Marchés d'Assurances (CICA-RE), le 04 juillet 2024 à Abidjan.



Kandia Camara, Présidente du Sénat, à la 49ème session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, le 09 juillet 2024 à Montréal, au Canada.



Kandia Camara, Présidente du Sénat, au Forum Universel du Leadership Féminin au Parlement Européen de Strasbourg, le 12 juillet 2024 à Strasbourg, en France.



Restez informés!

Inscrivez-vous à la newsletter officielle du **Gouvernement de Côte d'Ivoire** !



SCANNEZ-MOI
pour vous inscrire

www.gouv.ci **101**
100 Gouvernement





101

"Allô Gouvernement"

Disponible 7J/7

✓ Informations ✓ Suggestions ✓ Réclamations

 Appel gratuit

Tous réseaux

www.gouv.ci

